

LES BALKANS

Athènes — Juin 1931.

N° 9.

Le Crédit Agricole en Bulgarie.

Notions générales.

Le crédit sous ses différentes formes est un des facteurs les plus importants pour le développement de l'activité économique humaine. Grâce à lui nous avons aujourd'hui une production industrielle poussée de plus en plus au perfectionnement, une agriculture organisée au point de pouvoir utiliser toutes les richesses du sol et un commerce des plus actifs.

Si le crédit est un facteur des plus nécessaires pour le développement et le progrès de l'industrie et du commerce, il ne l'est pas moins pour le progrès de l'agriculture et de la prospérité des populations agricoles.

Les temps de la vie pastorale, de l'arraire et des échanges en nature sont passés et n'ont qu'un intérêt purement historique. Les cultivateurs de jadis se contentaient d'avoir leur pain et ne sentaient pas d'autres besoins. La civilisation a donné naissance à de multiples nouveaux besoins culturels, la vie s'est améliorée, les populations se sont accrues. En conséquence, les agriculteurs devaient produire de plus en plus. Il a fallu recourir à d'autres moyens techniques de production et suivre le progrès de la science agricole. Il a fallu des moyens financiers — du crédit.

A partir du 19^e siècle, le crédit agricole devient de plus en plus important. Actuellement il est indispensable pour faire une agriculture rationnelle, une agriculture fructueuse.

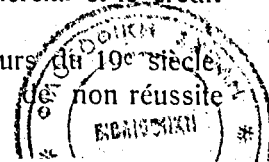
Le crédit agricole, portant sur une production spéciale, l'agriculture, a certaines

caractéristiques spécifiques. En comparaison du crédit commercial et industriel, le crédit agricole représente de nombreuses particularités qui le font différer des autres espèces de crédit. Ainsi, le crédit commercial et celui de l'industrie sont, d'une façon générale, très liquides, payables ordinairement en trois mois, tandis que le crédit agricole, grâce à la spécificité de la production agricole où il est utilisé, est d'une durée plus longue et souvent amorti en partie à de plus ou moins longs intervalles. Cela tient à ce que l'agriculture ne donne pas toujours ses fruits rapidement, comme c'est le cas dans l'industrie. Souvent il faut attendre de 6 à 12 mois pour avoir les différentes récoltes et des marchés propices pour vendre ces récoltes, de façon qu'on puisse avoir de l'argent pour faire face à ses endettements.

C'est ainsi que toutes les banques qui s'occupent du crédit agricole, donnent à leurs effets une échéance de plus longue durée qu'en commerce. Si elles sont obligées de conserver la règle générale de 3 mois, elles acceptent le paiement par parties, c. à d. par la prolongation des effets. Le contraire ne serait pas en concordance avec le caractère spécifique de la production agricole et empêcherait dans son développement au lieu de la pousser en avant.

En général, le crédit agricole ne peut pas être subordonné strictement aux mêmes règles que le crédit commercial et le crédit industriel.

En France, p. ex. au cours du 19^e siècle, on a eu assez d'exemples



en subordonnant le crédit agricole aux mêmes principes du crédit commercial. La pratique a amené les banquiers à reconnaître la particularité du crédit agricole et à se conformer aux conditions et aux exigences de l'agriculture.

Les besoins de l'agriculture, qui demandent l'appui du crédit, peuvent être classés en quelques groupes :

1°. Crédit pour les besoins courants de l'exploitation agricole. Ce sont là des besoins du ménage, achat de différents matériaux, entretien du matériel agricole et d'autres, pour autant que les ressources ordinaires et courantes ne sont pas suffisantes pour les satisfaire.

2°. Pour la manipulation de certains produits agricoles, ainsi que pour l'entretien de certaines cultures, surtout les agricultures intensives spéciales (le tabac, la vigne, les potagers, les roseries, les riziers etc.).

3°. Crédit pour l'aménagement des exploitations agricoles.

4°. Pour la fourniture du cheptel mort et cheptel vif..

5°. Pour les constructions rurales.

6°. Pour différentes améliorations etc.

Selon les besoins des exploitations agricoles de crédit et selon la durée de remboursement de ce crédit, on distingue 3 formes principales de crédit agricole:

- 1) Crédit à court terme.
- 2) » à moyen »
- 3) » à long »

D'après la classification la plus récente, que l'on a faite et adoptée, le *crédit à court terme*, comprend une durée de maximum 12 mois comme étant suffisants pour la réalisation d'une récolte.

Pour le *crédit à moyen terme* on adopte un délai de 2 à 5 ans, et pour le *crédit à long terme* on a adopté la durée au dessus de 5 ans.

Le crédit à court terme et celui à moyen terme peuvent être alloués soit sous forme de crédit personnel, contre billet à ordre sans

autres garanties, soit sous cautionnement solidaire d'un ou plusieurs garants, soit enfin sur gage de différents produits agricoles, cheptel mort ou vif ou d'autres garanties réelles.

Dans le premier cas, nous avons le crédit personnel basé principalement sur les qualités morales des personnes, dans le second cas, nous avons le crédit réel-crédit sur gage. Le crédit à long terme est toujours garanti par l'hypothèque des immeubles par nature ou rendus tels par destination ou par la loi.

Étant donné la nature de l'entreprise agricole, où les capitaux donnent leurs fruits périodiquement et où la production est souvent à la merci des intempéries, on peut dire que le crédit le plus propice et le mieux adapté à l'agriculture est le crédit à moyen terme. C'est par ces formes de crédit que les cultivateurs seraient le mieux facilités dans leurs travail et sauraient régulièrement faire face à leurs engagements, ne fût-ce que par petites portions.

Le crédit à court terme a aussi sa place, mais dans une moindre proportion. L'agriculture alimentée rien que par le crédit à court terme ne pourrait pas prospérer, surtout en temps de crise, que le monde entier subit actuellement.

Les ressources, dont le crédit agricole s'approvisionne, doivent être de nature à permettre le placement à moyen et à long terme.

Aussi, pour que le crédit alloué aux cultivateurs soit plus léger et moins difficile pour leurs exploitations, il faut que le taux d'intérêt soit le plus bas possible et la procédure et les formalités d'obtention de crédit soient abrogées et simplifiées.

Connaissant bien les principes fondamentaux sur lesquels est basé le crédit agricole, il faudrait ensuite que l'organisation des institutions s'occupant de ce mode de crédit y corresponde et soit propre à ses exigences particulières.

Dans les divers pays la question de l'or

ganisation du crédit agricole est résolue de différente manière, mais souvent sans observer les principes que nous avons mentionnés plus haut. C'est surtout dans les pays où prédominent les sociétés anonymes de crédit et les banques privées.

Je n'ai pas pour but de faire un exposé comparatif des différents systèmes de crédit agricole dans les divers pays, c'est pourquoi je ne m'y arrêterai pas. Mais en général on peut dire que c'est le système mixte; c. à d. que les institutions de crédit agricole en dépendance de l'État existent concurremment à d'autres, privées, qui s'occupent soit spécialement du crédit agricole, soit de différents autres crédits. Ici c'est le crédit agricole d'État qui prédomine, la c'est le crédit octroyé par des institutions privées qui prime.

Chez nous, en Bulgarie, on peut dire que le crédit agricole est centralisé entre les mains de l'État ou, pour être plus précis, entre les mains de la *Banque Agricole de Bulgarie*, qui est une institution autonome de caractère public et sous le contrôle de l'État, respectivement du Ministère de l'agriculture et des Domaines.

La Banque Agricole de Bulgarie, qui englobe presque 80 % du crédit agricole du pays, a sa naissance dans les ténèbres du passé lointain, lors du régime de l'ancien Empire ottoman. Dans l'obscurité de ces tristes temps la création des organismes de crédit agricole fut le réveil économique du peuple bulgare, quoique très faible, très pâle.

Déjà dans la première moitié du 19^{ème} siècle, dans les milieux des artisans et des paysans bulgares il existait une forme de crédit basé sur la mutualité. C'est l'éminent explorateur français Hypolite Despré, qui en parle dans ses notes du voyage, fait par lui en 1850 aux Balkans. En parlant des caisses mutuelles des artisans, il fait mention des greniers communaux des villages, où on ramassait du blé pour en avoir des réserves en temps de disette

et pour venir en aide aux nécessiteux.

Les notes historiques, pouvant jeter un peu plus de lumière sur notre passé, se trouvent éparpillées ça et là et ne nous en donnent pas beaucoup de détails. Ce qui est à noter c'est que chez le peuple bulgare le principe de la mutualité et de la prévoyance existait déjà.

C'est à partir de 1863 que nous avons un peu plus de données sur le crédit agricole en Bulgarie. C'est le temps où le grand homme d'État ottoman, le célèbre Mithat Pacha, fondait les premières institutions de crédit agricole, qu'il appela « *Caisses urbaines* ».

Mithat Pacha était un homme très instruit. Il était en relations étroites avec l'Occident, soit par les voyages qu'il faisait souvent, soit par la littérature qu'il s'en procurait. Il étudiait toutes les questions qui pouvaient avoir trait à la civilisation ou à l'économie, surtout les questions de l'administration et du crédit agricole.

Le besoin d'une organisation de crédit agricole dans l'Empire ottoman se faisait sentir de plus en plus. Mithat Pacha fut le créateur de cette organisation. Connaissant ce qui se passait du crédit agricole à l'Occident et mettant à profit la tendance à la mutualité chez le peuple bulgare, il crut opportun et utile de faire commencer le crédit agricole. C'est ainsi qu'en 1863 il institua à Pirrot la première « *caisse urbaine* ».

En sa qualité de gouverneur de la Région Danubienne, Mithat Pacha continuait son œuvre, et, en quelques années, on vit naître beaucoup de caisses urbaines. En 1864 c'est la caisse de Roussé qui commença à fonctionner.

Le grand mérite de Mithat Pacha consiste dans le fait qu'il fut le premier à organiser l'initiative privée et mettre en œuvre les principes de la coopération, bien que leur application fût réalisée plutôt par contrainte.

On peut donc dire que l'organisation du crédit agricole en Bulgarie existe depuis 67 ans c.a.d. depuis 1864. Ensuite, cette orga-

nisation subit beaucoup de modifications jusqu'à ce que nous arrivions à la forme actuelle de la Banque Agricole.

L'évolution du crédit agricole en Bulgarie peut être subdivisée en 4 périodes distinctes chacune caractérisée par certaines modifications des principes.

I^e Période, de 1864 à 1877: Caisses urbaines sous le régime turc.

II^e Période, de 1878 à 1895: «Caisses agricoles» fonctionnant indépendamment l'une de l'autre

III^e Période, de 1895 à 1903: «Caisses agricoles» fonctionnant indépendamment l'une de l'autre mais ayant une centrale—de contrôle et de surveillance (1897).

IV^e Période. De 1903 jusqu'à présent, sous le nom de Banque Agricole de Bulgarie.

Nous allons examiner rapidement les traits caractéristiques de toutes ces périodes.

I^e Période.—Caisses urbaines.

A. Buts. De fournir aux agriculteurs des moyens financiers pour les besoins de leurs exploitations agricoles, et aux communes, pour la construction et l'entretien des chemins, écoles, ponts, fontaines communes etc.

B. Formation du capital. D'après les statuts des Caisses urbaines leur capital était formé par les *apports* des paysans consistant en 10 % de leur production, soit en céréales, soit en produits d'origine animale, soit en argent.

Les produits ainsi acquis étaient accumulés au chef-lieu d'arrondissement et les sommes obtenues versées dans la caisse. Dès que les sommes versées ainsi atteignaient le montant de 20,000 «grocha» (environ 4,000 frs. s.), la caisse commençait ses opérations.

Le capital des caisses restait propriété des agriculteurs qui avaient pris part à sa formation.

C. Direction et personnel. La direction des caisses urbaines et l'exercice des opérations étaient confiées à 4 caissiers élus par les

paysans. Les caisses n'opéraient que les jours de marché.

D. Opérations. Les caisses allouaient des crédits aux cultivateurs pour un délai de 3 à 12 mois. Le taux d'intérêt était de 12 % par an. Les caisses allouaient des crédits personnels et réels, mais toujours à court terme. Le crédit personnel était garanti par le cautionnement de 2 garants; le crédit réel était garanti par le gage des meubles, des objets précieux et par l'hypothèque des immeubles donnant un revenu par an égal au moins deux fois au montant des intérêts du prêt accordé.

E. Répartition du bénéfice net. Le bénéfice net des caisses se répartissait entre les villages et les villes participants au capital, proportionnellement aux sommes versées. Les communes pouvaient dépenser au maximum 1/3 du bénéfice acquis pour des travaux d'utilité publique.

F. La clôture annuelle des comptes avait lieu à la Ste Démètre le 7 novembre. Le bilan était envoyé aux pouvoirs administratifs pour en prendre connaissance et pour l'approuver.

G. La comptabilité comprenait 3 livres:

- 1) livre des recettes et des dépenses.
- 2) livre des capitaux.
- 3) livre des débiteurs.

H. Le contrôle s'exerçait par les financiers du district.

Les caisses urbaines fonctionnaient séparément chacune pour elle.

Les capitaux des caisses s'étaient accrus pour une période de 12 ans (du 25.10.1865 au 1.3.1877) comme suit:

Pour la région danubienne de 6.745.515 grocha à 44.315.710 grocha au 1.3.1877. C'est la région où les caisses se développaient le mieux.

II^e Période, 1878 - 1894.

Pendant la grande guerre libératrice Russo-Turque, les caisses urbaines cessèrent de fonctionner. Leur portefeuille fut dispersé

détruit et brûlé. L'or et l'argent fut volé par les fonctionnaires turcs et en partie remplacé par des billets de banque qui n'avaient aucune valeur.

Après la guerre de 1877—78, il fut très difficile de restaurer les caisses. Quand même, les pouvoirs russes, avec l'aide du Bulgar Thodor Ikonomoff et la Russe Lagovsky, se mirent à l'œuvre pour reconstituer les caisses et réussirent à les mettre bientôt en fonction.

Ce fut le 27 juillet 1878 qu'on publia les nouveaux « Statuts » des caisses promulgués par le gouverneur de la Bulgarie, le prince Dondoukoff - Korsakoff.

Selon ces statuts, les caisses urbaines étaient nommées « *Caisses agricoles* ». Les nouveaux statuts des caisses agricoles ne différaient pas beaucoup de ceux des caisses urbaines. On y apportait certaines améliorations, à savoir :

- a) Le versement des capitaux n'était plus obligatoire, il devenait facultatif.
- b) On allégeait un peu les conditions des prêts en faveur des débiteurs.
- c) On améliorait l'administration et le contrôle.

En 1881 les ressources des caisses agricoles furent renforcées par les dépôts d'orphelins. Ces dépôts, grâce à leur longue durée de placement, permirent aux caisses de développer le crédit à long terme, et de cette manière elles ont pu réussir à aider les cultivateurs bulgares pour le rachat des terres appartenant jusque là aux grands propriétaires turcs (les « tchifliques » des beys). Les opérations des caisses portaient jusqu'à une certaine mesure également sur l'industrie et le commerce.

Pendant cette période on introduit encore beaucoup de modifications dans le fonctionnement des caisses, en vue toujours d'améliorer leur service, d'accroître leurs ressources et de mettre un peu plus d'ordre dans les opérations. C'est ainsi qu'on commença à recevoir des dépôts à terme et en compte

courant avec intérêt; on donna le droit aux caisses de contracter des emprunts à la L. N. de B.; on fixa le maximum des prêts à 500 leva or par famille; on établit des liens de collaboration entre les caisses elles-mêmes — tout en restant indépendantes dans leurs fonctionnement. Outre le crédit que les caisses donnaient aux cultivateurs pour leurs propres besoins, elles faisaient encore des achats d'inventions modernes pour l'amélioration de l'agriculture, de taureaux pour l'amélioration du bétail etc.

De 1889 à 1894 les caisses agricoles ne marchaient pas très bien. On y apportait trop de changements, on modifiait trop leurs statuts. Dans le désir de les mettre en ordre parfait on arrivait au désordre. Nombreux étaient les projets de loi aux fins de perfectionner le service des caisses agricoles, mais ces projets ne virent pas le jour. C'est en 1894, que l'éminent ministre des finances, M. Iv. Ev. Ghechoff, réussit à faire voter par la Chambre une loi qui entra en vigueur le 1.1. 1895. C'est de cette loi que commence la :

III^e Période, 1895—1903.

Les effets possibles de cette nouvelle loi apparurent en très peu de temps. Ainsi :

En 1894 le total des opérations des caisses montait à 60,000 de leva or.

En 1895 à 128,000,000 leva or
En 1896 à 257,000,000 » »

Par cette loi on vint aussi améliorer le personnel en supprimant le principe de l'électivité. La nomination du personnel se faisait par ordre du Ministre des finances. Le capital, les réserves et les ressources des caisses augmentèrent de beaucoup. On leur octroya même certains privilèges.

Cet état de chose continuait jusqu'à 1903, lorsque M. Ghenadieff, Ministre du commerce et de l'agriculture fit voter par la Chambre une nouvelle loi portant sur maintes modifications radicales de l'organisation du crédit agricole du pays.

Nous sommes arrivés ainsi à la :

IV^{me} Période, 1904 jusqu'aujourd'hui.

Cette loi mit le fondement d'un institut moderne de crédit agricole—la Banque Agricole de Bulgarie. En vertu de cette loi, toutes les caisses agricoles furent réunies en une «Centrale», qui fut chargée de diriger, contrôler, surveiller et tracer la politique du crédit agricole dans le pays entier. Les caisses furent transformées en succursales et agences de la nouvelle Banque.

Les capitaux de toutes les caisses furent fusionnés et constituèrent le capital de la B.A.B.

On introduit le crédit sur gage du cheptel mort et vif des cultivateurs.

Pour faciliter les opérations de la Banque, la nouvelle loi conserva les privilèges des caisses et en établit de nouveaux.

Plus tard la loi sur la B. A. B. fût modifiée et complétée à plusieurs reprises.

Il y a certains principes de fond sur l'organisation et l'administration de la Banque, sur lesquels je me permettrai d'arrêter votre attention.

Comme nous l'avons dit déjà, la Banque Agricole de Bulgarie est une institution autonome, de caractère public, placée sous le contrôle de l'État, fondée par la loi du 31/12/1903. Le siège central de la Banque est à Sofia. Dans toutes les villes et dans les plus grands centres économiques du pays, la Banque a des *succursales*, et dans les villages les plus importants - des *agences*. Actuellement la Banque a 100 succursales et 56 agences en fonction.

Le rôle économique de la Banque Agricole de Bulgarie est :

- a) La rationalisation de la production rurale en vue de la rendre plus abondante et à meilleur compte;
- b) L'affranchissement de la population rurale de l'empire des usuriers;
- c) Donner la possibilité aux agriculteurs d'utiliser un crédit facile pour des buts productifs, pour la fourniture de cheptel mort et cheptel vif etc.;

d) Aider au développement parmi le peuple de l'initiative personnelle, afin de le rendre plus apte à son pénible travail et dans la lutte contre les difficultés économiques qu'il recontre;

e) L'aménagement des propriétés agricoles et l'accomplissement de toutes sortes d'améliorations et d'amendements.

Capitaux. Le capital de fondation de la Banque Agricole de Bulgarie est illimité et augmente chaque année de 85 % du bénéfice net de la Banque. Au 1^{er} janvier 1931 le capital de la Banque a atteint 639,802,198 leva; le capital de réserves 32,150,591 leva et les fonds pour couverture des pertes reconnus incouvrables de la Banque 31,289,413 leva; il a atteint la somme totale de 703,242,202 leva—139 leva pour un dollar.

Administration. L'administration de la Banque Agricole de Bulgarie est confiée au gouverneur de la Banque, assisté de quatre administrateurs en qualité de conseillers. Le gouverneur et les administrateurs constituent le *conseil d'administration* de la Banque. Ils sont tous nommés par décret royal sur la proposition du Ministre de l'agriculture et des domaines et ne peuvent être relevés de leurs fonctions qu'en vertu d'un vote de la Chambre.

L'administration des succursales est confiée à un directeur qui a pour conseillers: le caissier, le comptable et le juriconsulte. Ensemble, ils constituent le conseil de la succursale, qui a une compétence délimitée par son service que voici :

Le conseil de la succursale peut consentir des prêts dans les conditions suivantes :

- a) aux personnes physiques pour prêts sur billets à ordres sans caution jusqu'à concurrence de 5,000 leva et avec caution jusqu'à 20,000 leva; pour prêts sur gage d'immeubles jusqu'à 20,000 leva; pour prêts sur hypothèques et prêts pour travaux d'amélioration jusqu'à 30,000 et prêts sur gage de papier de valeur—15,000 leva; b) aux personnes juridiques (associations) crédit per-

sonnel jusqu'à 50,000; prêts sur gages jusqu'à 150,000 et prêts sur hypothèques et pour travaux d'amélioration jusqu'à 250,000 leva. Pour les sommes dépassant ces chiffres, à l'exception des crédits personnels pour les personnes physiques, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil d'administration.

Les agences sont gérées par un agent.

Opérations. La Banque Agricole de Bulgarie exerce toutes les sortes de crédit agricole, à savoir:

1. Crédit personnel,
2. Crédit avec garantie coopérative,
3. Crédit contre gage sur biens meubles,
4. Crédit hypothécaire et
5. Crédit sur gage de papiers de valeur.

La B. A. B. ne crédite individuellement que les agriculteurs qui travaillent et exploitent leurs terres ou des terres louées.

En outre la Banque Agricole de Bulgarie consent des avances à l'État sous forme de comptes-courants productifs d'intérêts. Elle participe aux émissions des emprunts d'État. Elle accorde des avances de fonds aux communes et conseils départementaux, contre sérieuse garantie.

La Banque achète, sur ordre et pour compte des agriculteurs, des machines, des instruments aratoires, du bétail et des semences. Elle construit des élevateurs, silos, magasins et autres aménagements indispensables au règlement rationnel du commerce de céréales et du crédit warrant.

Elle entreprend et exécute des entreprises propres de nature à contribuer au développement de l'agriculture et de ses branches. Cette opération ne peut-être ordonnée qu'en vertu d'une décision du Conseil administratif de la Banque, approuvée par le Ministre de l'agriculture et des domaines.

Par la force de sa loi, la Banque Agricole de Bulgarie *guide, contrôle et satisfait de crédits* le besoin de toutes les formes de coopératives agricoles. Avec ces dernières la Banque effectue les opérations suivantes:

1) elle leur ouvre des crédits personnels, contre contrats, qui ont pour base leurs capitaux, la responsabilité limitée ou illimitée de leurs membres; ces crédits sont utilisés sous forme de comptes courants à intérêts;

2) donne des prêts et avances ou ouvre des comptes courants contre gage de: portefeuille, bétail, instruments aratoires machines agricoles, produits bruts et manufacturés, marchandises de nature à ne pas être exposées à des altérations, déposées dans des entrepôts, magasins, silos, élevateurs et autres endroits semblables, appartenants à la Banque, placés sous son contrôle ou prêtés en usage, ou bien encore, les objets gagés peuvent être gardés par les sociétés coopératives agricoles elles-mêmes, les syndicats ou autres débiteurs.

Outre ces sortes de crédit, le coopératives agricoles de production profitent également du crédit hypothécaire de la Banque.

La Banque procède aux opérations énumérées ci-dessus directement avec les sociétés coopératives agricoles et *non par l'intermédiaire de leurs centrales.*

Les sociétés coopératives agricoles créditées par la Banque ne peuvent modifier leurs statuts sans son consentement. Le tribunal compétent inscrit ces modifications sur le registre commercial, seulement après avoir établi que la Banque y a donné son adhésion. Il en est de même pour la fondation et l'inscription des statuts de toutes les sociétés coopératives agricoles nouvelles qui se forment. Les sociétés coopératives agricoles qui compromettent l'œuvre coopérative, peuvent être dissoutes par le tribunal compétent sur la demande de la Banque Agricole de Bulgarie.

Les sociétés coopératives agricoles, syndicats et fédérations financés par la Banque Agricole de Bulgarie ne peuvent pas avoir recours à d'autres personnes ou établissements pour obtenir du crédit de même qu'ils ne sauraient confier leurs excédents pour les fructifier en dehors de la Banque Agri-

cole, sauf dans les cas où cette dernière donnerait son consentement.

La Banque Agricole de Bulgarie peut refuser à tous moments les crédits aux sociétés coopératives en défaut, après leur avoir adressé un avis préalable dans ce sens. Dans ce cas elle a le droit d'exiger immédiatement le remboursement des sommes prêtées ou une garantie sérieuse en assurant le paiement.

Privilèges. 1) Pour les créances de la Banque Agricole de Bulgarie sur prêts, comptes-courants, garanties etc., ainsi que celles sur billets à ordre des associations coopératives qui sont créditées par elle, le tribunal délivre des feuilles d'exécution par la procédure la plus rapide — en séances pratiques, sans la présence des parties. Les tribunaux délivrent des feuilles d'exécution au nom de la Banque sur la foi des copies dûment visées par cette dernière des pièces établissant les dettes.

2) La Banque Agricole de Bulgarie peut se faire délivrer la feuille d'exécution avant même l'expiration de l'échéance de la créance, au cas où les biens meubles et immeubles d'un de ses débiteurs sont mis en vente aux enchères publiques. Dans ce cas, les tribunaux sont tenus de délivrer la feuille d'exécution dans un délai de trois jours.

3) Les huissiers de justice et les percepteurs chargés de l'exécution forcée adressent à la Banque Agricole un exemplaire des avis concernant les ventes publiques des biens meubles et immeubles annoncés.

4) La vente, la donation, l'hypothèque, la mise en nantissement et en général le transfert des droits de propriété ou des droits de jouissance d'un immeuble ne peuvent avoir lieu que si le propriétaire ou son détenteur présente en même temps que les documents prévus par la loi sur les notaires et juges de paix pour les actes notariés, un certificat de la Banque Agricole autorisant l'exécution de l'opération projetée. Les ventes et les achats d'immeubles faits sous seing

privé sont soumis aux mêmes conditions.

Les opérations de vente et d'achat publiques ou sous seing privé, mentionnées ci-dessus, sont considérées comme nulles et non avenues pour la succursale respective de la B. A. B., si elles ont été effectuées sans son consentement (art. 19 de la loi de la Banque Agricole de Bulgarie).

Le bétail, les récoltes sur pied, les machines agricoles, les produits agricoles et les marchandises en gage contre prêts accordés par la Banque Agricole ne sauraient être aliénés, mis en vente publique aux enchères ou donnés en gage en faveur de tiers, ni saisis judiciairement sans son consentement, avant le remboursement intégral de la somme due à la Banque en capital, intérêt et frais (art. 20 de la loi de la Banque Agricole de Bulgarie).

Les droits de la Banque vis-à-vis de tiers acquièrent force obligatoire à partir de la date de l'inscription du gage à l'administration communale et si le gage est constitué pour une avance accordée pour achat de bétail, semences ou instruments aratoires, ces droits commencent à courir du moment de l'achat (art. 22 de la loi de la B. A. B.).

L'administration de chaque commune doit tenir un registre spécial dans lequel sont inscrits les prêts sur gage accordés par la Banque Agricole de Bulgarie et dans lequel on doit mentionner le nom de l'emprunteur, le montant du prêt, l'échéance et la nature du gage et du lieu où il se trouve déposé (art. 23 de la Banque Agricole de Bulgarie).

6) La Banque, pour rentrer dans ses débours, peut vendre elle-même, sans décision judiciaire, les objets gagés; si la somme obtenue ne suffit pas à couvrir la dette, pour le reste on procède conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus dans le paragraphe I.

Le débiteur, qui aura aliéné, gaspillé ou dissimulé en totalité ou en partie le gage, est passible de deux années d'emprisonne-

ment. Le débiteur qui sciemment aura dissimulé de la Banque, au moment de la conclusion du prêt, l'existence d'une saisie sur les objets gagés ou un litige judiciaire, est passible d'une année d'emprisonnement.

7) Dans le cas où la Banque Agricole de Bulgarie doit acquérir la propriété d'immeubles appartenants à des débiteurs insolubles, elle peut les céder à ces derniers en vertu d'un contrat qui échelonne à diverses échéances pour une période de 15 années le remboursement de la dette, non seulement jusqu'à concurrence de la somme qui serait obtenue par la vente publique de l'immeuble, mais y compris les intérêts et les frais de procédure, et cela sous la garantie de deux garants solvables. Si le débiteur ne signe pas un contrat dans ce sens dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle il aura été invité par la Banque à le faire, il s'aliène tout droit au rachat et la Banque est libre de procéder à la vente de l'immeuble. Ont droit de racheter de la Banque les ascendants et parents des débiteurs jusqu'à la quatrième lignée et les époux; la préférence est accordée aux ascendants du sexe masculin, conformément à l'ordre établi par la loi sur la succession (art. 27 de la loi de la Banque Agricole de Bulgarie).

8) Les certificats et les actes délivrés par les institutions publiques et les autorités communales, ainsi que toutes pièces nécessaires pour contracter et régler des emprunts auprès de la Banque Agricole de Bulgarie, sont exempts de tout timbre fiscal et tous autres droits et frais (art. 28 de la loi de la Banque Agricole de Bulgarie).

Toutes les lettres, documents, procurations etc. émanants de la B. A. B., ses succursales et agences, ne sont pas soumis aux formalités des actes notariés.

9) Le Conseil d'administration de la Banque peut procéder, après accord avec les intéressés, à la liquidation des créances qui n'ont pu être couvertes pendant au moins

dix années et qui sont définitivement reconnues irrécouvrables (art. 3 de la loi de la Banque Agricole de Bulgarie).

10) Dans le cas où la B. A. B. recourrait, pour augmenter ses ressources, à gager son portefeuille ou ses warrants, elle a le droit, pour garantir ces emprunts, de transmettre à ses créateurs tous les droits et privilèges dont elle jouit en vertu de sa propre loi concernant les gages et hypothèques.

11) Les garants des prêts sur billets à ordre, comme ceux sur gage de bétail, récolte sur pied, instruments aratoires et machines, produits bruts et manufacturés, sont aussi responsables jusqu'à l'acquittement total des sommes dûes, dans les cas de prorogation des prêts.

12) Les prêts sur hypothèque consentis par les anciennes caisses agricoles et par la Banque Agricole de Bulgarie et ceux à consentir à l'avenir par cette dernière ne sont pas soumis à la novation. L'inscription de ces hypothèques effectuées à la date où le prêt a été consenti les rend valables jusqu'au moment de leur extinction (art. 10 de la B. A. B.).

13) Loi du 18 avril 1927. Les créances de la Banque sur billets à ordre ou sur gage avec ou sans garants et jusqu'à concurrence de 20,000 leva jouissent du privilège de recouvrement venant immédiatement après les créances privilégiées de l'État (art. 12 de la loi de la Banque Agricole de Bulgarie).

14) La Banque Agricole de Bulgarie n'est pas tenue de faire protester les prêts échus pour que ceux-ci continuent de porter intérêt (art. 14 de la loi de la B. A. B.).

15) Les prêts non réglés à leur échéance, soit par remboursement, soit par renouvellement, paient, à titre d'amende pendant les trois premiers mois après l'échéance, un intérêt supplémentaire de 1%. Après ce délai, le supplément d'intérêt est porté à 2% à partir de l'échéance (art. 15 de la loi de la B. A. B.).

Contrôle supérieur. Le budget de la Banque Agricole de Bulgarie est établi par le Conseil d'administration de la Banque et approuvé par le Ministre de l'Agriculture et des Domaines. Ce dernier surveille et vérifie tous les actes de l'administration centrale de la Banque et veille à la stricte observation de la loi et des statuts de la Banque par l'intermédiaire de deux délégués, dont l'un conseiller à la Haute Cour des Comptes et l'autre fonctionnaire au Ministère de l'Agriculture et des Domaines.

Le compte-rendu annuel et le bilan de la Banque sont remis par le Conseil d'administration au Ministre de l'Agriculture et des Domaines. Celui-ci les transmet à une commission spéciale pour les vérifier. Cette commission rend compte au Ministre de l'Agriculture et des Domaines de ses vérifications et constatations.

Ressources. Outre son capital, la Banque trouve des moyens pour l'activité de son crédit dans les opérations suivantes :

1) reçoit des dépôts, à savoir :

- a) dépôts d'orphelins,
- b) dépôts à terme,
- c) dépôts d'épargne,
- d) comptes courants créditeurs,
- e) » » sans intérêts.

2) Par décision du Conseil d'administration de la Banque Agricole de Bulgarie, elle peut : a) escompter ou constituer en gage les hypothèques, warrants et titres qui lui sont nantis; b) tirer ou accepter des traites négociables sur des marchés étrangers et c) ouvrir des comptes courants à ses correspondants étrangers soit à découvert, soit contre gage.

Elle peut, avec l'autorisation de la Chambre : a) conclure des emprunts par l'émission d'obligations garanties par l'Etat, ainsi que par les capitaux, les biens et les créances de la Banque; b) émettre des obligations de gage qui auront pour garantie, en dehors de son capital, son portefeuille hypothécaire et d'améliorations.

Voilà, donc, les principaux points de l'organisation et l'administration de la Banque Agricole de Bulgarie.

Banque Hypothécaire Bulgare.

Par la loi du 30/12/1927, publiée dans le N° 223 du Journal Officiel, il s'est constitué dans le pays une société pour le crédit hypothécaire, dénommée «Banque Hypothécaire Bulgare». La Banque Hypothécaire Bulgare est une société par actions avec siège à Sofia, subordonnée aux lois concernant les sociétés, en tant qu'elles ne contredisent pas l'organisation du crédit hypothécaire en Bulgarie.

La Banque est créée pour un délai indéfini, avec un capital de 10,000,000 francs-suisse.

Les actionnaires de la société sont :

L'Etat Bulgare, la Banque Agricole de Bulgarie, la Banque Centrale Coopérative Bulgare, les sociétés d'assurances du pays, Blair & Co, Foreign Corporation, New-York, et Lazard Brother & Co, Limited, Londres.

Le capital de la société est distribué en 20,000 actions de 500 francs suisses chacune. De ces 20,000 actions, 2,000 sont réservées à l'Etat Bulgare, 2,000 à la Banque Agricole de Bulgarie, 2,000 à la Banque Centrale Coopérative Bulgare, 2,000 aux sociétés d'assurances qui ont leurs sièges en Bulgarie.

La société alloue des crédits à long terme aux propriétaires d'immeubles des villes et des villages, aux communes, aux départements et aux institutions publiques.

La Banque Hypothécaire Bulgare peut créer des succursales mais pour le moment elle emprunte les services des succursales et des agences de la Banque Nationale et de la Banque Agricole de Bulgarie.

La Banque Hypothécaire Bulgare pratique actuellement une seule forme de crédit—hypothécaire—et pour des sommes au moins égales à 5,000 francs suisses.

Actuellement la Banque Hypothécaire n'accepte pour l'hypothèque que les terrains des

propriétés agricoles bien organisées, disposants d'un plan d'exploitation bien défini, d'une étendue d'au moins 30 hectares et si possible d'une seule, pièce, ou tout au moins en parcelles assez grandes.

A cause de ces conditions spéciales et la conclusion des hypothèques en monnaie étrangère (francs suisses), il y a eu seulement dans cette banque, jusqu'au 1/12/1929, 23 propriétés qui ont contracté des emprunts pour la somme de 258,000 frs. s. avec 11.5 % d'intérêt. De sorte que le crédit agricole dans le pays reste concentré uniquement dans la B. A. B. et en partie dans les sociétés coopératives agricoles, qu'elle a créées et qu'elle crédite, dont nous parlerons un peu plus loin.

Pour se rendre compte de l'activité économique et de crédit de la B.A.B., je donnerai quelques chiffres pour les années 1904, 1911, 1914, 1920, 1925, 1930 concernant les actifs et les passifs convertis en frs. suisses.

Passifs (moyens propres et étrangers)

Années	Moyens propres	Moyens étrangers	Total converti en frs. s.	Cours fr. s.
1904	42.400.000	75.160.666	117.560.000	100
1911	57.441.000	97.511.000	154.930.000	100
1914	60.000.000	117.986.000	177.896.000	1,9,56
1920	9.367.000	59.321.000	68.688.000	1054
1925	8.000.000	76.340.000	84.340.000	2690
1929	22.942.000	160.576.000	183.518.000	2690
1930	26.143.000	173.052.000	199.195.000	2690

Actifs (différents placements)
en milliers de francs suisses

Forme des placements	1904	1911	1914	1920	1925	1929	1930
Prêts sur billets à ordre	48.645	43.644	57.060	10.970	16.658	31.050	29.921
» » gages	965	13.907	20.251	20.813	19.491	55.818	53.160
» » hypothèques	11.006	47.981	65.863	8.901	5.181	14.452	14.032
Comptes courants à des coopératives	278	6.206	687	14	29.849	48.060	51.510
Prêts à l'État, à des départements, communes etc.	—	7.098	8.329	1.077	8.804	14.091	17.600
Comptes courants sur nantissement de titres	1.381	4.645	3.478	2.272	828	4.334	4.644
Total	62.275	123.481	149.865	44.047	80.811	167.835	170.867

On voit donc, en confrontant les chiffres ci-dessus, que les moyens de la Banque Agricole de Bulgarie diminuent de valeur à cause de l'inflation et ce n'est qu'en 1929 qu'ils dépassent un peu les chiffres de 1914, mais ils sont loin encore de satisfaire les besoins de notre agriculture et de lui donner la possibilité de remonter.

En confrontant et étudiant les chiffres ci-dessus, on voit que parallèlement avec l'augmentation des moyens de la B.A.B., le placement s'accroît et change de forme.

Les prêts personnels (sur billet à ordre), diminuent, ceux sur gage augmentent, ainsi que les crédits alloués aux coopératives, qui n'exercent que le crédit personnel à court terme. Les hypothèques ont diminué, mais avec une tendance vers l'accroissement dans les dernières années.

Les placements de l'année 1926 et ceux de 1930 dépassent de beaucoup ceux de 1914, qui a marqué l'apogée de l'activité de crédit de la B.A.B. d'avant guerre.

Activité économique de la B.A.B.

Selon des dispositions spéciales de la loi sur la B.A.B., celle-ci, comme nous l'avons dit, peut faire des achats et fournitures de machines et outils agricoles, de semences, d'engrais et d'autres denrées pour l'agriculture mais par commande et pour compte des personnes intéressées.

Ainsi, elle a fourni pour le compte de l'État, ces dernières années, un nombre considérable de charrues, semoirs, cultivateurs et d'autres machines agricoles.

Elle peut aussi créer des entreprises propres en vue d'améliorer l'agriculture et ses branches, mais toujours avec l'approbation du Ministre de l'a-

griculture et des domaines. Telles sont les séchoirs de cocons, les caves etc.

Elle vient largement en aide par ses crédits aux coopératives de production et de transformation des produits agricoles (tabacs, vins, cocons etc.).

Les produits agricoles sont recueillis, manipulés et vendus pour le compte des producteurs. La Banque leur fait des avances presque à 60—80 % du prix courant et liquide les parties après que la vente ait eu lieu.

Peu à peu la B. A. B. se débarrasse de ces charges et les transmet aux coopératives.

Nous avons dit plus haut qu'une certaine partie du crédit agricole du pays est pratiquée par les coopératives agricoles. Il est nécessaire que nous jetions un coup d'oeil sur leur formation, leur organisation et leur activité.

Coopératives Agricoles.

On sait, sans doute, que les propriétés rurales en Bulgarie sont pour la plupart petites et moyennes, exploitées par les propriétaires eux-mêmes; et que les 80 % de la population bulgare s'occupent d'agriculture ou de ses dépendances. Il s'en suit en cet état des choses que la Banque réunit toutes les conditions pour la formation et le développement des coopératives agricoles. A côté de ces conditions objectives pour la réalisation des coopératives agricoles en Bulgarie, il faut ajouter une série de conditions spécifiques, à savoir: le taux élevé de l'intérêt des capitaux privés, la tendance à la rationalisation de l'agriculture par les coopératives, l'instabilité du marché des produits agricoles, la nécessité de retravailler ces produits, afin de pouvoir les vendre à leur valeur réelle etc.

L'activité des coopératives agricoles en Bulgarie consiste actuellement dans la réalisation des buts suivants:

a) crédit à faible taux et

facilement accessible; b) organisation de la fourniture à bon marché d'instruments de bonne qualité pour les objets de première nécessité dans le domaine agricole; c) organisation de la transformation et de la vente en commun des produits agricoles; d) fourniture des instruments agricoles nécessaires à l'exploitation des terres, des semences etc; e) rationalisation du domaine rural et augmentation de son rapport par l'emploi d'instruments agricoles modernes et de cultures plus lucratives; f) développement de l'activité intellectuelle des agriculteurs et popularisation de l'agronomie.

Les Associations Coopératives Agricoles de Crédit en Bulgarie sont fondées sur les principes de Reifeisen et améliorées par les principes de Haas.

On considère comme telles les sociétés coopératives dont 75 % de leurs membres sont des agriculteurs. Elles sont à responsabilité illimitée et limitée (celles de production et de transformation).

Le début de la coopérative agricole de crédit chez nous date depuis plus de 30 ans. Mais en réalité c'est en 1898 que fut formé et commença à fonctionner la première coopérative agricole de crédit. Les premières créations de coopératives agricoles datent avant 1898, mais elles ne purent alors se stabiliser, c'est pourquoi on accepte l'année 1898 comme début de la coopérative agricole.

Pendant une période de plus de 30 ans, nos coopératives ont marqué un développement et un progrès qui méritent d'être portés à la connaissance du public. Surtout ces dernières années, nos coopératives ont marqué un notable accroissement en nombre, en capitaux et en activité.

	1921	1925	1930
Nombre des coopératives	796	1,260	1,583
• • • membres ...	103,158	177,885	215,718
Moyens propres aux coopératives ...	51,170,338 l.	358,945,555	965,460,000
Crédit emprunté à la B.A.B.	102,025,646	802,940,000	1,453,088,000

Les chiffres ci-dessus nous montrent le développement des coopératives agricoles durant ces dernières 10 années.

Nous avons donc à la fin de 1930, 1583 coopératives agricoles d'un capital social de 665,640,000 leva

Dépôts: 391,811,636 leva, soit un total des moyens propres aux coopératives agricoles de crédit de 1 057,271,636 leva.

Parallèlement avec la coopérative agricole de crédit, des coopératives spéciales, soit pour la production, soit pour la transformation des produits agricoles furent créées.

Les chiffres ci-dessous nous montrent leur état à la fin de 1929.

Nature des coopératives	Nombre des coopératives	Nombre des membres	Revenus personnels	Immeubles	Utilisation des crédits
Viticoles	34	3,529	14,113,783	9,415,991	36,045,395
Tabacicoles	32	20,180	70,247,405	89,983,296	440,900,682
Laitières	13	1,066	2,889,340	2,679,119	3,524,852
Fruitières	9	497	4,993,476	5,453,354	7,734,446
Apicoles et séricoles	8	4,770	8,934,686	7,076,346	832,042
D'élevage	46	2,818	1,702,339	1,086,526	1,196,200
Piscicoles	17	660	5,021,572	454,778	165,951
Forestières.....	110	9,589	34,725,500	6,534,435	34,923,239
Syndicats d'exploitation des eaux	51	46,290	308,898,669	387,023,590	351,537,313

Les coopératives agricoles de même nature, c. à d. ayant un même objet d'activité ont formé des «unions» spéciales. Ainsi les coopératives de crédit se sont réunies en des unions régionales et celles-ci en une «Union générale des coopératives agricoles de Bulgarie» qui comprend 22 unions régionales, 1012 coopératives de 116,961 membres

C'est la plus grande organisation coopérative centrale du pays.

Les coopératives forestières ont formé une «Union des coopératives forestières», qui comprend 120 coopératives de 8.200 membres.

Nous avons aussi l'union centrale des coopératives de tabacs, qui comprend 13 coopératives de 6.000 membres.

Les autres coopératives n'ont pas encore formé leurs unions, mais elles sont en train de les former.

Le rôle des unions des coopératives consiste en une représentation des coopératives dans l'organisation des ventes et des achats des articles de première nécessité pour leurs membres.

Elles ne créditent par leurs membres—les coopératives. Ce dernier rôle est exercé par la B.A.B., qui dispose d'un appareil complet pour rendre, sous ce rapport un service rapide aux coopératives. Dans ces conditions, il est évidemment inutile que les unions se constituent en un second intermédiaire de crédit.

Les coopératives, de leur part, allouent directement à leurs membres les crédits nécessaires.

En résumé, donc, on peut dire que le crédit agricole en Bulgarie est concentré dans la B. A. B. Les coopératives agricoles y prennent part par leurs propres moyens et par les moyens que la B. A. B. met à leur disposition. La B. A. B. exerce les trois formes de crédit aux particuliers et aux coopératives.

Celles-ci ne pratiquent que le crédit personnel à court terme sur billet à ordre.

La B. A. B., en aidant la formation des coopératives agricoles, en les créditant et contrôlant leurs fonctions, tâche de mettre leur activité en concordance avec la sienne. Elle tâche aussi de coordonner l'activité des différentes coopératives entre elles, en encourageant et aidant la formation des Unions des coopératives ayant les mêmes objets d'activité.

Dans sa tendance de coordonner son activité avec celle des coopératives agricoles, la B.A.B. pourrait leur transmettre peu à peu très prudemment le crédit à court terme, soit contre garantie personnelle, soit sur gage. De cette façon nous aurons le crédit à moyen et à long terme, qui restera à la B.A.B., et le crédit à court terme passera

aux coopératives. Ainsi nous arriverons à perfectionner notre organisation de crédit agricole et à une rationalisation des plus désirées du même crédit.

Outre la B.A.B., et les coopératives agricoles qui pratiquent le crédit agricole dans les pays, nous avons, comme nous l'avons mentionné plus haut, la Banque Hypothécaire de Bulgarie qui ne dessert qu'un nombre de cultivateurs très restreint, sans importance; en outre nous avons quelques banques privées et, dans certains villages, des usuriers, lesquels, en somme, ne détiennent qu'environ 20% du crédit agricole. La tâche de la Banque Agricole de Bulgarie et des coopératives agricoles est d'affranchir les cultivateurs endettés auprès des banques privées et surtout auprès des usuriers, en convertissant leurs dettes et leur donnant la possibilité de les amortir en partie dans un plus longue période de temps.

La tâche, donc, de notre organisation est d'unifier le crédit agricole et de le centraliser dans le ressort d'une banque telle que la B.A.B. afin de rendre l'utilisation de ce crédit plus rationnelle et le contrôle de son emploi plus facile, d'obtenir donc le maximum d'effet—chose nécessaire pour un pays qui dispose de peu de moyens financiers et qui a tant à faire pour le relèvement et la prospérité de son agriculture.

Si j'ai fait ce rapport sur le crédit agricole en Bulgarie, ce n'est pas seulement dans le but de donner une idée sur notre organisation, mais c'est plutôt aux fins de contribuer, tant soit peu de ma part, au grand complexe des connaissances mutuelles et d'ajouter une pierre au grand édifice de la collaboration entre les pays balkaniques, c'est à dire de faire ressortir certains moyens qui pourraient nous permettre de mieux nous connaître et qui pourraient contribuer au développement de liens plus étroits entre nous tous dans nos relations économiques et financières, en arrivant aux résultats plus pratiques et réels que voici:

I. Échange des lois, statuts, bilans, comptes-rendus entre les banques s'occupant du crédit agricole dans les pays représentés.

II. Échange de toute littérature traitant des différentes questions de crédit agricole et en général des questions économiques, financières et coopératives.

III. Soutenir et défendre en commun les thèses de portée économique auprès des autres états d'Europe et d'outre mer.

IV. Mettre en relations plus étroites les coopératives des pays représentés en vue d'élargir et faciliter les transactions commerciales entre nos différents pays.

Je n'énumérerai pas les possibilités d'une collaboration réelle et pratique. Il y a tant d'intérêts communs qui nous amèneront à élargir notre collaboration. L'essentiel, c'est de commencer et si l'on continue avec la même ardeur et la conviction de l'utilité de cette action, le reste viendra de soi-même.

Je viens d'une conférence du blé, qui a eu lieu ces jours-ci à Londres. A cette conférence prirent part tous les pays d'Europe et les pays d'outre mer exportateurs de blé. J'ai eu l'occasion de prendre part aussi aux autres conférences de blé des États de l'Europe centrale et du Sud-Est. La question principale de l'ordre du jour de toutes ces conférences était la collaboration en vue d'une action concentrée pour la défense de nos intérêts économiques, ou, pour être plus précis, pour la défense des intérêts des producteurs de blé. On y est arrivé à s'entendre et certains résultats ont pu être obtenus, quoique peu satisfaisants encore. Je suis persuadé cependant, qu'à la longue, on arrivera à des résultats plus positifs. Je souligne le fait. Des états loin l'un de l'autre à des milliers et des milliers de kilomètres, qui souvent n'ont pas d'intérêts communs, se sont mis d'accord sur une question les touchant mutuellement.

Il a été possible, donc, d'arriver à une coopération d'efforts et de méthodes dans des conditions plus différentes que les nôtres.

Et je me demande, si onze états, occupant des territoires sur tous les points du globe, ont pu s'entendre sur la question du blé, pourquoi nous, les 5 états voisins, nous ne pourrions pas nous mettre d'accord pour coordonner nos efforts économiques et collaborer à l'oeuvre commune qui est l'amélioration de la vie de nos peuples. Je

suis sûr qu'on y arrivera. C'est une nécessité qui se fait sentir de plus en plus. Mettons-y notre bonne volonté pour tracer le chemin et apportons-y notre appui moral et physique pour arriver prochainement à des résultats pratiques, réels et utiles.

IV. NICOLOFF

Administrateur de la Banque Agricole de Bulgarie

De la Méthode à suivre

Dans toute entreprise, et notamment dans les entreprises de caractère international, un des facteurs des plus importants du succès consiste dans le mode d'action, c'est à dire dans la méthode de travail à suivre, qui empêche de s'écarter du but poursuivi et met à l'abri d'une activité vaine ou même nuisible. La vérité de ce principe a été démontrée dès le début des travaux de la Conférence Balkanique, et il est naturel qu'aussi longtemps qu'un accord parfait n'aura pas été obtenu sur la méthode à suivre, il surgisse, au sujet de chaque action déterminée, des doutes qui ne peuvent contribuer au progrès des travaux.

L'éminent et sympathique président du groupe yougoslave pour la Conférence Balkanique, M. le Dr Tchéd. Diourdiévitch, influencé par le dernier accord douanier austro-allemand, relève, dans un article publié dans les dernier cahier de la revue «Les Balkans», l'importance considérable qu'une Union douanière analogue, entre les États Balkaniques, aurait pour ces pays et pour le but final de l'Union Balkanique. Une telle Union douanière neutraliserait, *dépolitiserait*, dit-il les États Balkaniques; elle provoquerait la formation d'une volonté balkanique commune et, par la création d'un marché balkanique comprenant une population de 57 millions, elle contribuerait au développement économique des peuples balkaniques. Alors que les allemands et les autrichiens, pour-

suit M. Diourdiévitch, animés d'une esprit pratique, procèdent à la constitution d'une Union douanière, nous autres, dans la Péninsule Balkanique, nous ne semblons pas assez disposés à prendre de mesures analogues et nous mettons sur le tapis des questions politiques, telle celle qui a été soulevée au cours de la 1^{re} Conférence, pour la constitution d'une Confédération analogue à la Confédération Suisse, si l'on en juge d'après le questionnaire adressé par le secrétariat aux groupes nationaux. Il paraît, dit M. Diourdiévitch, que nous avons décidé de bâtir le grand édifice balkanique, en commençant par la toiture.

J'avoue que je ne m'attendais pas à une critique de ce genre de la part de M. Diourdiévitch, qui a suivi les travaux et les résolutions de la Conférence Balkanique et du Conseil, qui témoigne en faveur de ce mouvement d'un intérêt exceptionnel et qui fait tout son possible pour l'idée Balkanique.

La question du rapprochement économique des États Balkaniques a occupé la 1^{re} Conférence, comme de raison, puisque cette 1^{re} Conférence avait pour but de poser les fondements du travail futur. Il est clair que l'Union Balkanique n'aurait pas constitué un organisme stable sans le rapprochement économique des peuples et sans leur collaboration dans ce domaine.

Mais la réalisation de l'Union douanière, que M. Diourdiévitch préconise comme une

chose très naturelle, n'est cependant pas une question facile à résoudre, en égard au chiffre limité des transactions entre les États Balkaniques et à l'antagonisme existant entre eux pour certains produits agricoles. La Conférence Balkanique, bien qu'ayant reconnu le nécessité de constituer une Union partielle douanière et de donner une orientation commune à la politique commerciale extérieure des États Balkaniques, a recommandé l'étude, au sein des groupes nationaux, des conditions de la vie économique des Balkans et de l'effort pour une prise de contact direct entre les milieux économiques des Balkans et pour leur collaboration. Conformément à cette décision, le Conseil de la Conférence, au cours de sa 3^{me} session tenue à Salonique, a chargé les groupes nationaux de procéder à une enquête au sujet des conditions économiques. Enquêter d'autant plus nécessaire que, jusqu'à présent, il n'existe pas de statistiques précises des transactions économiques entre les États des Balkans. En outre, le Conseil a décidé d'instituer la «Semaine Balkanique», qui se propose de faciliter le rapprochement et la collaboration des milieux économiques balkaniques. Ce fut en exécution de cette décision qu'eurent lieu les réunions des commerçants, des industriels et des représentants des institutions bancaires en Grèce, et les réunions agraires en Bulgarie. De plus, le Conseil, faisant usage d'une partie de la subvention accordée par la Dotation Carnégie pour la Paix internationale, a institué un concours pour une étude sur les rapports économiques des peuples Balkaniques et les mesures appropriées à leur développement. On ne saurait donc soutenir, croyons-nous, que la Conférence Balkanique ait placé au second plan la question du rapprochement et de la collaboration économiques des peuples Balkaniques.

Mais M. Diourdiévitch, qui connaît tout ce qui précède, pousse plus loin et désire

que la Conférence Balkanique ne s'occupe pas d'autre chose et que, notamment, elle évite de se mêler à des questions de rapprochement politique et concentre son attention exclusive à la question économique.

Ce point de vue n'est pas nouveau. Il a été soutenu à la Ire Conférence Balkanique, à la 3^{me} session du Conseil, à Salonique, et antérieurement au 27^{me} Congrès International de la Paix à Athènes, qui a débattu la question de l'Union Européenne et a examiné la question de savoir si le rapprochement économique devrait précéder le rapprochement politique. La même question a été posée à Genève au cours des discussions qui ont suivi les propositions de M. Briand au sujet de l'Union Européenne.

Ceux qui soutiennent la priorité du facteur économique dans le rapprochement des peuples subissent grandement l'influence du précédent créé par le Zollverein allemand et des théories de déterminisme économique. Ils sont également influencés par la crise économique actuelle qui exige des mesures urgentes, et certains d'entre eux par leur peu d'empressement à s'engager dans une entente politique.

Mais ils ne prennent pas en considération que l'antagonisme économique, quelle que soit l'acuité qu'il attribue aux oppositions nationales, ne constitue pas l'antécédent historique et logique de ces oppositions. Au contraire, l'antagonisme économique est une conséquence de la division des peuples en Nations et en États séparés. Les conditions économiques contribuent, sans doute, à la création des nationalités mais la formation de nations et d'États séparés engendre des sentiments distincts, des intérêts opposés, qui aboutissent à l'antagonisme économique international.

Il s'en suit que le rapprochement économique n'est pas réalisable sans le rapprochement politique. L'antécédent du Zollverein allemand, si fréquemment invoqué par

les partisans de la priorité du facteur économique, prouve le contraire. Car, bien avant l'institution du Zollverein, il existait une nation allemande qui, quoique divisée en États séparés, tendait vers l'Union et conservait entre ces États des liens politiques, fussent-ils faibles. Il est douteux que l'accord récent pour l'Union douanière austro-allemande, même si il se réalise, procure des avantages économiques immédiats à l'Autriche. Sa signature aurait été impossible si les peuples allemand et autrichien n'étaient conjoints par un même sentiment national et par la tendance d'unir leur destinée.

Les transactions économiques entre les États Balkaniques, sont, comme je l'ai déjà indiqué, très faibles.

La proportion des exportations de chacun d'eux dans les autres États Balkaniques, sur le total de ses exportations, était en 1927 la suivante: Albanie 24%, Bulgarie 18—4%, Grèce 28%, Yougoslavie 10 62%, Roumanie (1925) 12.9%, Turquie 8 19%. Seule de tous les États Balkaniques, la Grèce importe de grandes quantités de marchandises de ces États, mais elle ne réussit à en exporter que d'insignifiantes. Alors que le chiffre de ses importations de ces pays atteignait en 1927, 2570 millions de drachmes, ses exportations n'ont pas dépassé 170 millions de drachmes, c'est à dire que l'importation interbalkanique a couvert plus de 15 fois l'exportation.

Au cours d'une conférence récemment faite à la Sorbonne par M. Serruys et organisée par le «Centre d'études pour le rapprochement des Pays Balkaniques», le conférencier a soutenu l'impossibilité de l'Union économique entre tous les États Balkaniques et a relevé la priorité spéciale des nécessités politiques.

Je reconnais que d'un certain côté, c'est-à-dire en tenant compte de la situation actuelle, M. Serruys a raison.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les six États Balkaniques, quoique

agricoles, présentent une certaine différenciation dans leur production agricole, que, du point de vue de l'industrie, de la marine marchande et du commerce, le degré des conditions favorables diffère dans chaque pays Balkanique et que, par conséquent, l'institution d'une union douanière aurait pour effet d'augmenter l'exploitation des conditions naturelles de chaque pays et, en général de rationaliser l'organisation de la production. En outre l'entente des États Balkaniques aurait une grande importance pour la protection des produits agricoles communs dans les marchés étrangers. Les Pays Balkaniques participant à un même ensemble étatique, constituaient pendant des siècles, une économie unique. Leur séparation en États distincts a créé des intérêts économiques distincts et opposés. Leur union reconstituerait l'ordre de chose naturel, déterminé par la similitude des conditions climatiques et en général des conditions de production et de travail.

Néanmoins l'entente dans ce domaine n'a peut être réalisée immédiatement au degré désiré, car l'Union Balkanique aurait en tout cas pour effet, de déplacer, dans une certaine mesure, les entreprises, d'en favoriser un genre déterminé dans un État et de créer dans un autre des conditions plus difficiles. En outre, le commerce extra-balkanique des États Balkaniques suit des directions diverses et, pour éviter de lui nuire, il faudrait un travail et des négociations préalables.

Or, les négociations de cette nature sont longues à mener. A preuve que des décisions bien plus simples, prises par la 1^{re} Conférence Balkanique, comme celle de l'Union Postale Interbalkanique, n'a pu être encore exécutée, bien que la Direction des P.T.T. de Grèce, se fût adressée, depuis plusieurs mois, aux Directions des P.T.T. des autres États Balkaniques. A preuve encore que tous les pays Balkaniques n'ont pas été entièrement représentés dans les réunions qui eurent lieu à l'occasion de la «Semaine Balkanique».

Que signifient ces exemples si ce n'est que nous ne nous sommes pas encore suffisamment rapprochés entre peuples Balkaniques, qu'il y existe encore, d'un côté ou de l'autre, une méfiance ou une indifférence qu'il faut surmonter ?

Je n'aboutirai pas toutefois à l'extrémité où ont abouti ceux qui ont soutenu que, dès le premier moment de notre rencontre à la Conférence Balkanique, nous aurions dû mettre sur le tapis la question de l'Union politique—et rien que cette question—en laissant les autres se résoudre après l'institution de l'Union. Si la Conférence Balkanique était un organisme officiel, composé de représentants des États, cette façon de voir serait en partie justifiée. Mais, puisque la Conférence Balkanique constitue un organisme de caractère privé et que, dans aucun pays, les esprits ne sont assez préparés pour qu'on puisse affirmer que l'idée de l'Union soit mûre et puisse aboutir à une décision, quelle serait la valeur des travaux de la Conférence si on les limitait uniquement à la question de l'Union des États Balkaniques ? Du reste cette décision a été prise par la 1^{re} Conférence Balkanique, qui s'est déclarée en faveur de l'Union. Mais, se rendant compte de l'impossibilité de réaliser cette Union, du jour au lendemain, elle a rédigé un programme complet d'activité, qui, appliqué, peut conduire à l'Union.

Le point de vue exclusivement politique, comme le point de vue économique, ont le vice commun de n'envisager qu'un seul aspect de la question et de ne pas reconnaître que, pour supprimer toutes les oppositions entre les États, pour organiser leur collaboration et leur groupement en un organisme unique, il importe de combattre ces oppositions sous tous les aspects à la fois, politique, économique spirituel, d'ignorance mutuelle des peuples, des traditions hostiles etc, etc. Il n'est pas possible de fixer, dès à présent, avec certitude, quel sera, de tous ces champs d'action, celui où nous

réussirons le plus tôt. A mon avis ce qui est le plus facile à réaliser et ce qui peut produire au plus tôt les meilleurs fruits c'est la conclusion d'un Pacte Balkanique, au sujet duquel j'ai longuement écrit dans le dernier cahier de cette revue. Car un tel Pacte supprimera la méfiance entre les peuples et donnera une grande extension à leur entente et à leur collaboration économique et, en général, à leur rapprochement de tous les côtés. Mais il n'est guère impossible d'obtenir également de très bonne heure des résultats positifs, dans le domaine économique. Ainsi par exemple la crise des tabacs d'Orient rend indispensable la collaboration des pays Balkaniques, producteurs de tels tabacs, pour la protection de leurs produits communs, et la crise agricole pousse vers une entente plus générale de ce genre. Il n'y a aucun motif pour que l'effort vers la conclusion du Pacte Balkanique affaiblisse celui vers le rapprochement économique, spirituel et moral. Il n'est pas nécessaire—et il n'est pas possible—que les mêmes personnes s'occupent de toutes ces questions à la fois. La division du travail est fatalement nécessaire et c'est pour ce motif qu'il faut se garder de croire que le travail pour l'une de ces questions porte préjudice à celui qui est mis au service des autres. La méthode de travail que la Conférence Balkanique a déjà adoptée dans ses Statuts, ses Commissions, ses réunions et l'ordre du jour de la 1^{re} et de la 2^{me} Conférences consiste dans un effort de rapprochement et de collaboration des Peuples Balkaniques, sous tous les rapports.

Je crois, enfin, opportun d'ajouter encore quelques mots, au sujet des critiques formulées par M. Diourdiévitch, sur le questionnaire relatif à la meilleure organisation de l'Union Balkanique.

Personnellement, je m'étais au début opposé à tout examen détaillé de cette organisation, pouvant donner lieu à des malentendus et à des divergences de vues entre

nous-mêmes, les adeptes de l'Union. Néanmoins, sur la proposition du groupe Bulgare, la 1^{re} Conférence a résolu de faire envoyer le questionnaire et je dois reconnaître que ce travail n'est pas dénué d'importance pratique. On a eu tort de croire, au moment où le questionnaire avait été publié, que les membres des groupes de la Conférence s'étaient imaginés avoir la moindre compétence pour rédiger l'Acte Constitutionnel de l'Union Balkanique, ou que l'Union était chose réalisable dans un très bref délai. Il n'en est rien. La rédaction du questionnaire, et, naturellement, celle des réponses, ne se propose que de tirer au clair les directives suivies par la Conférence et de donner un aperçu exact de ce que nous entendons par l'emploi du terme «Union Balkanique», afin de faciliter la propagande en faveur de cette idée et d'en écarter les malentendus. Car il faut bien reconnaître que, pour faciliter les travaux de chaque groupe, il est nécessaire de pouvoir répondre à des questions ou à des doutes qui surgissent tout naturellement, comme par exemple à la question de savoir si l'Union limitera, et dans quelle mesure, la souveraineté des Etats, si elle garantira les Etats Balkaniques contre une agression

de la part d'un Etat extra Balkanique, etc., etc.

Du reste, afin d'éviter les malentendus, le Conseil de la Conférence, au cours de sa 3^e session, a attribué un caractère académique à l'étude de l'organisation de l'Union Balkanique, en recommandant à chaque groupe national de confier à des Commissions, composées de personnes compétentes en petit nombre, le soin de rédiger les réponses au questionnaire. Tout ce travail n'a donc en aucune façon un caractère utopique ou ambitieux. C'est un travail susceptible de produire des résultats pratiques très utiles, malgré le caractère académique qui lui a été attribué.

Il serait donc recommandable, je pense, que tous ceux qui portent intérêt au développement de l'idée de l'Union et qui, par la conception qu'ils s'en font, ou par la nature de leurs occupations, attribuent plus d'importance au rapprochement des peuples par un côté déterminé, se consacrent, aussi entièrement que possible, à ce rapprochement, sans jeter l'anathème à ceux qui travaillent, par les autres côtés, au même rapprochement. Notre mot d'ordre doit être: en avant pour le rapprochement étroit et pour l'entente sous toutes les formes.

A. PAPANASTASIOU

L'Athlétisme et l'Union Balkanique

La Conférence Balkanique s'est proposé d'atteindre un double but: un but immédiat, la consolidation de la paix dans les Balkans, un but plus lointain: l'union des Pays Balkaniques en une puissante confédération. Grâce à des rencontres amicales, à des échanges de vue entre les intellectuels et les classes dirigeantes de chaque pays, des résultats considérables ont déjà été obtenus; et plus spécialement la création d'une ambiance favorable. Mais cela ne suffit pas. Un tel effort limité aux cercles ci-dessus, en

admettant même qu'il parvienne à convertir les milieux officiels, n'aura cependant aucune chance de succès décisif s'il ne vise pas simultanément à convertir les foules.

La 1^{re} Conférence Balkanique a suggéré divers moyens dans ce but. Mais il est clair que pour aboutir avec les moyens envisagés, plusieurs générations seraient nécessaires. A notre sens, seule *l'action directe sur les masses est susceptible de réaliser des progrès rapides.*

L'avenir des foules est largement influencé

par les passions et les délires collectifs qui les possèdent, au premier rang desquels il convient aujourd'hui de placer l'athlétisme.

Il ne peut y avoir aucun doute que les rencontres sportives internationales, lorsqu'elles procèdent d'un esprit sportif impartial et pur, finissent par créer entre les peuples une atmosphère d'amitié. Si précieuse soit-elle, cette atmosphère ne suffit pas cependant à remplir notre idéal. Il faut à tout prix arriver à créer une conscience collective une sorte d'esprit de corps, tel, que les masses balkaniques se pénètrent petit à petit de l'idée que le succès des uns est aussi celui des autres.

Je crois fermement que ce résultat sera obtenu d'emblée si tous les participants acceptent d'un commun accord la proposition suivante :

«Présenter aux Jeux Olympiques de 1932 à Los Angeles une équipe commune sous les couleurs du pavillon Balkanique, tel qu'il a été consacré par notre 1^{ère} Conférence».

Je me rends très bien compte de ce qu'une pareille proposition peut soulever de protestations, protestations d'ordre sentimental ou personnel sans compter les obstacles réels de tous genres.

Les milieux athlétiques Grecs insisteront peut-être sur le fait qu'ils sacrifient ainsi leur position parmi les Balkaniques, qui jusqu'à présent du moins, a été la première pour les Jeux du Stade. Peut-être aussi les plus fanatiques iront jusqu'à dire que nous sacrifions nos couleurs. A tous ceux-là je répondrai que c'est justement ce qui m'encourage à faire une pareille proposition.

Les Clubs sportifs de tous les Balkans, s'inquiéteront certainement d'une semblable proposition, car la création d'une équipe commune implique la réduction du nombre des athlètes de chaque pays et de chaque Club participant à la formation de cette équipe. Le règlement des Jeux Olympiques limite à quatre le nombre des athlètes de chaque pays qui peuvent concourir dans

chacun des jeux individuels. Ainsi au lieu de vingt athlètes, par exemple, qui participeraient à un même concours dans le cas des équipes indépendantes, il n'en faudrait que quatre pour une équipe commune. Ceci donne une idée des protestations qu'il y a lieu d'attendre de la part des différentes organisations sportives pour la défense de leurs intérêts personnels.

Je me rends très bien compte cependant que, en plus des protestations d'ordre sentimental, il existe aussi des obstacles très réels. Le drapeau Balkanique par exemple n'est pas officiellement reconnu.

Comment donc pourrait-il être admis à une rencontre d'ordre international par excellence?

Je ne nie pas l'existence de ces difficultés ni de plusieurs encore. Je crois cependant qu'avec un peu ou même—pourquoi pas? beaucoup de bonne volonté de la part des milieux compétents on arriverait à surmonter tous les obstacles, aussi bien d'ordre général que d'ordre technique. Heureusement l'athlétisme renferme dans ses cadres des hommes qui ne se contentent pas seulement de mesurer les distances au centimètre ou de compter les secondes, chronomètre en main, mais qui visent plus haut, à servir l'humanité par l'action du sport. Et ce sont ces hommes, les seuls que j'ose qualifier de compétents en la matière, qui devront être appelés à se prononcer.

Il me semble qu'il serait superflu d'insister sur les avantages d'un pareil effort et d'en énumérer les résultats. Au point de vue sportif, les Balkans dans l'ensemble, seraient certainement mieux classés que jusqu'à présent dans les rangs internationaux, ce qui ne serait pas d'un intérêt méprisable.

Passons sur la question économique dont les avantages seraient aussi intéressants. Mais au point de vue politique les résultats seraient inappréciables. Car, bien qu'il n'ait été demandé à personne de renier sa patrie, le monde verrait pour la première fois le spectacle inattendu d'une équipe que le plus

humble Balkanique suivrait avec amour et anxiété sur la grande piste internationale et que tous nous applaudirions, quelle que soit la provenance de ses membres, comme une parcelle d'un patrimoine commun.

Y a-t-il quelque chose qui pourrait contribuer davantage au culte de la paix et de l'union Balkanique? Qu'il me soit permis de croire fermement que la réalisation de

ce projet nous donnerait non seulement l'espoir mais la certitude de créer au plus tôt parmi les peuples Balkaniques cet indispensable esprit de corps, cette communion d'âme qui nous permettra d'abolir à tout jamais l'ancienne mentalité de rancune et de soupçons, pour la remplacer par une amitié pure et sereine.

E. CANDAS

La Banque Internationale

La période de la guerre et celle d'après guerre a conduit l'humanité devant un «nouvel âge», qui, selon Georges Valois, «ne signifie ni la vie ni la mort, mais l'enfantement qui peut conduire à la mort ou à une vie nouvelle» (1). Et ce nouvel âge justifie entièrement ce que nous dit Boris dans son ouvrage qui vient de paraître: «Jamais, semble-t-il, le monde n'a connu pareille convulsion économique» (2).

L'anarchie economicotechnique qui nous était déjà connue depuis longtemps, est arrivée après la guerre à son maximum; le système de quasi-rationalisation qui envisageait unilatéralement la production, sans s'inquiéter de l'équilibre de tous les facteurs économiques et surtout des forces productrices, ainsi que de celles de la consommation, nous a conduit à la superindustrialisation et à la surproduction des Etats Unis et de l'Europe industrielle.

Dans cet état de l'économie actuelle, empirée par les problèmes monétaires, le monde entier a connu des crises économiques sans fin, dont le trait significatif est leur caractère général. L'humanité, se heurtant à la gravité de ces phénomènes économiques et à d'autres problèmes politiques et

sociaux, issus de la guerre, a commencé à se rendre compte du besoin d'un changement de la vieille tactique et des systèmes sans valeur.

Ainsi, parmi les organismes auxquels l'humanité d'après guerre a fait appel, on peut compter celui qui constitue le sujet de notre étude, s'est-à-dire la Banque des Règlements Internationaux, qui, en plus de la question des réparations de la guerre, doit s'occuper du renouvellement de la solidarité et de l'harmonie des intérêts économiques internationaux.

L'étude d'un pareil sujet, ne se borne pas aux limites de la science économique; son intérêt est plus étendu, étant donné que «l'institution d'une Banque Internationale est sans doute—selon Lucien Romier—le coup le plus efficace qui ait jamais été porté aux particularismes nationaux. *L'œuvre même de la Société des Nations ne touche pas à des réalités aussi profondes que celles qu'atteindra cette Banque*» (3).

En plus de la question des réparations à laquelle la Grèce et tous les Balkans sont intéressés, ainsi que de la coopération économique internationale, dont dépend la plus

(1) G. Valois: «Un nouvel âge de l'humanité».

(2) G. Boris: Problème de l'or et crise mondiale.

(3) Pierre Mendès-France: «La Banque Internationale»; sur le même sujet: Paul Otlet: «La Banque Internationale»; K. Caranikas: «Les Banques des Règlements Internationaux».

grande partie de la paix mondiale, (4) la Banque Internationale, nous intéresse aussi en ce qui concerne la Banque Panbalkanique, dont on a parlé à l'occasion de la 1^{re} conférence sur l'Union Balkanique, réunie à Athènes. Un tel organisme bancaire Balkanique a beaucoup à profiter de cette organisation internationale, tant en ce qui concerne son organisation interne que la politique qu'il doit suivre.

* *

Même avant la dernière guerre, on avait parlé d'un organisme bancaire international et nombreuses sont les conférences qui ont eu lieu à ce sujet. Arnold a proposé la création d'un Bureau International des Compensations et Luzatti, en 1907, avait proposé que les Instituts d'Emission pussent se réunir afin d'étudier d'une manière générale tout ce qui peut intéresser leurs travaux; on a également étudié la création d'une monnaie internationale et la conférence de l'Union Economique Internationale qui eut lieu Bruxelles en 1912, sur la précieuse initiative de Julius Wolff, a abouti au vœu suivant:

«L'Union Economique Internationale émet le vœu de voir les Banques d'Emission Européennes tenir des conférences internationales. «L'objet de ces conférences serait d'examiner toutes les propositions d'amélioration et de perfectionnement du système actuel des paiements internationaux, et de préparer la réalisation des projets dont l'utilité et la possibilité auront été reconnues».

Depuis la fin de la guerre européenne nombreux sont les besoins qui imposent, comme une nécessité, la création d'un organisme international, devant enfin réaliser la coopération des Banques d'Emission et régler la politique monétaire. On peut citer les plans Davidson, Vanderlip, Delacroix, Frers, Hitchcock, Heymann, ainsi que le plan socialiste etc.

(4) Alex. Mylonas: La crise mondiale et la nécessité de la solidarité des Etats.

Rathenau, qui estimait particulièrement les travaux de Heymann, les a soumis à la conférence économique internationale de Gênes en 1922, et bien que cette conférence n'eût rien de définitif, elle convint, après des mesures proposées, que: «Les mesures d'assainissement monétaire seront facilitées si l'on parvient à développer la pratique d'une coopération constante entre les banques chargées du contrôle de la politique suivie en matière de crédit dans les divers pays. Une telle coopération des banques centrales qui ne serait pas nécessairement limitée à l'Europe, donnerait la possibilité de coordonner la politique suivie en matière de crédit, sans entraver la liberté d'aucune banque. Il est suggéré qu'une réunion des représentants des banques centrales ait lieu à une date prochaine, afin d'examiner les moyens les plus convenables pour donner effet à la présente recommandation».

A la conférence de Cannes, en 1922, on s'est beaucoup occupé de la création d'un Syndicat Central International, dans le but de déterminer le règlement des réparations de la guerre et de soutenir l'Europe économiquement.

Enfin les réparations payées par l'Allemagne sont passées au domaine du plan Dawes dont l'insuffisance a abouti au plan Young. D'après ce dernier plan, on a cherché à remplacer la politique du contrôle militaire ou diplomatique, suivi par les puissances créancières pour obliger l'Allemagne à payer les annuités, par la commercialisation des obligations de l'Allemagne; c'est ainsi qu'on fit appel à la Banque Internationale.

En Septembre 1928, des représentants d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, des Etats Unis, de France, d'Italie, et du Japon ont donné à Genève la forme définitive du plan Young, sous la pression du problème des réparations et de l'évacuation de la Rhénanie.

En Mars 1929 des experts, sous la présidence de l'américain Young, se sont réunis

à Paris pour l'étude des travaux des représentants des pays ci-dessus. Après de longues discussions les travaux des experts prirent fin en Juin 1929, et les résultats furent communiqués aux Gouvernements compétents. Une conférence Internationale fut réunie à la Haye, au mois d'Août, où on a discuté le plan Young; les pays y représentés étaient: l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Le plan Young et la Banque Internationale prirent leur forme définitive en Octobre 1929 à Baden-Baden, où se réunit une commission des représentants, parmi lesquels deux experts américains, par la discussion des trois plans — français, anglais et belge — qui y étaient soumis.

La Banque — dont la siège est fixé à Bâle — choisit son conseil en Février 1930; Mac Garah fut élu comme président de la Banque et le français Pierre Quesnay comme directeur général.

Le 17 Mai 1930 — date officielle de la mise en vigueur du plan Young — l'Allemagne a payé l'annuité à la Banque: elle a subi l'incinération des Bons A. B. C. d'une valeur de 132 milliards de Marks-or, montant de la dette de l'Allemagne pour les réparations, du certificat des obligations des Chemins de fer allemands, d'une valeur de 11 milliards de marks-or et d'un certificat des obligations industrielles d'un montant de 5 milliards de Marks-or, déposé à la Banque de France.

Le capital autorisé de la Banque est fixé à 500 millions de francs-suisse, 200 milles actions, d'une égale valeur nominale, ayant été émises; toute autre émission au dessous du pair est interdite.

Le minimum du montant de souscription pour le commencement des opérations de la Banque est fixé aux 112.000 actions; le droit de souscription des actionnaires est réservé aux instituts d'Emission d'Allema-

gne, d'Angleterre, de Belgique, de France et par exception aux autres banques (non d'émission) des Etats-Unis et du Japon.

Dans les cas d'une augmentation du capital autorisé — pouvant intervenir à la suite d'une décision de l'Assemblée Générale, prise à la majorité des deux tiers — la répartition des actions entre les pays ci-dessus se fixe par le conseil à la majorité des deux tiers de ses membres.

Si une partie des actions émises n'est pas absorbée par les pays des 7 Etats mentionnés, ce sont les banques d'émission des autres pays qui ont le droit de participer à la souscription; en tout cas, seuls les pays qui ont intérêt aux réparations ou dont la monnaie satisfait — selon l'avis du conseil — aux exigences pratiques de l'étalon-or ou de l'étalon-change-or, ont le droit d'y participer, et cela après une décision du Conseil, prise à la majorité des deux tiers. Chacun de ces pays ne peut pas dépasser le montant de la souscription de 8.000 actions. Parmi les autres pays, dont les banques sont appelées le 25 Juin 1930 à prendre part à la souscription, chacun pour 4.000 actions, figurent: L'Autriche, la Bulgarie, le Danemark, Dantzig, la Finlande, la Grèce, la Hongrie et la Roumanie.

On ne peut transférer des actions sans l'autorisation préalable de la Banque Centrale, étant donné que la Banque a le droit de refuser d'accepter d'autres cessionnaires d'une action. En tous cas «la propriété (art. 15) d'une action de la Banque ne comporte aucun droit de vote ni de représentation aux assemblées générales», de sorte que ces droits restent toujours dans le domaine des Banques d'Emission qui seules les exercent en proportion du nombre des actions souscrites dans chaque pays; seulement, dans le cas où une Banque d'émission ne voudrait pas exercer ces droits, comme celle des Etats Unis, ses droits de vote et de représentation aux assemblées générales de la Banque peuvent être exercés selon le

même article par un établissement financier de réputation largement reconnue et de même nationalité, désigné par le conseil et contre lequel la Banque Centrale du pays en question n'aura pas soulevé d'objections.

L'administration de la Banque Internationale appartient au Conseil.

Le conseil se compose d'abord des gouverneurs en exercice dans les Banques Centrales des 7 pays; à ces Conseillers s'ajoutent sept autres représentants de la finance, de l'industrie et du commerce, nommés pour trois ans par les gouverneurs des 7 pays ci-dessus, et de la même nationalité que les Gouverneurs des Banques qui les nomment; à ce nombre des conseillers il faut ajouter deux autres représentants de l'Industrie ou du commerce français et allemand, tant que durera la question des réparations, nommés l'un par la Banque de France et l'autre par la Reichsbank. En fin on y a ajouté 9 autres conseillers, provenant d'une liste de candidats proposés par les gouverneurs des Banques d'Emission, quatre pour chaque pays, qui a pris part à la souscription des actions de la Banque Internationale. Parmi ces candidats proposés, le Conseil élit neuf conseillers à la majorité des deux tiers.

Le conseil ainsi composé (art. 28) élit pour trois ans son président, sur proposition duquel il désigne le directeur général de la Banque.

Aucun administrateur de la Banque ne peut être membre ou fonctionnaire d'un Gouvernement ni membre d'un corps législatif, afin que toute dépendance de la Banque envers les divers Gouvernements soit exclue.

Le Conseil doit se réunir au moins dix fois par an (art 32) et ses délibérations sont résumées dans des comptes rendus signés par le président. Les copies ou les extraits de ces comptes rendus (art 36) doivent, aux fins de production en justice, être certifiés par le Directeur Général de la Banque.

Le Conseil—selon l'article 37—représente

la Banque vis-à-vis des tiers et a seul le droit de contracter des engagements au nom de la Banque. Il peut, néanmoins, déléguer ce droit à un ou plusieurs des membres du Conseil ou du personnel permanent de la Banque, à condition de spécifier les pouvoirs de chacune des personnes auxquelles il délègue ce droit.

Le Conseil rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale, composée aussi par les banques d'émission, en faisant exception pour les Etats Unis et le Japon.

L'Assemblée Générale ordinaire doit se réunir—selon l'art 47— au cours des trois mois suivants la fin de l'exercice social de la Banque, à la date que fixe le conseil; elle a compétence, selon l'article 485, d'approuver le rapport annuel, le bilan annuel sur le rapport fait par les commissaires-vérificateurs, le compte de profits et pertes, et tous les changements proposés au sujet des rémunérations, jetons de présence ou frais des membres du Conseil; décider les affectations aux réserves et aux fonds spéciaux et se prononcer sur la déclaration d'un dividende et de son montant; nommer les commissaires-vérificateurs pour l'année suivante et fixer leur rémunération et décharger les membres du Conseil de toute responsabilité individuelle en ce qui concerne l'exercice social écoulé.

Sauf les Assemblées Générales ordinaires, on prévoit des Assemblées Générales extraordinaires, convoquées, en trois cas, sur une proposition du Conseil, afin de statuer les modifications aux Statuts, l'augmentation ou la réduction du capital de la Banque, et enfin la liquidation de la Banque.

Par cette organisation interne la Banque des Règlements Internationaux se propose de régler la question de réparations et selon l'art. 3 *de favoriser la coopération de Banques centrales et de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales, et d'agir comme mandataire (trustée) ou comme agent en ce qui concerne

les règlements financiers internationaux qui lui sont confiés en vertu des accords avec les parties intéressées».

La question du règlement des réparations⁽⁵⁾ est sans doute le but fondamental de la Banque, qui d'une part a en vue de soutenir l'Allemagne dans le paiement de sa dette, par la tactique de la commercialisation des ses obligations et d'assurer, de cette façon, les pays créanciers, et d'autre part de donner une solution au problème des transferts en matière de réparation, qui a occupé et occupe même encore les économistes, dont les théories divisées, peuvent être classées en deux catégories⁽⁶⁾.

Selon les uns—les économistes anglais—la question des réparations implique deux choses; d'une part la capacité du pays débiteur à payer sa dette, ce qui dépend de la capacité contributive de ses sujets et constitue, par conséquent, une question budgétaire, et d'autre part—chose plus difficile—le problème des transferts.

Il n'est pas question pour l'Allemagne—dit-on—de payer les annuités en marks, mais en monnaies étrangères, contre lesquelles elle doit chaque fois changer sa monnaie.

Mais, une telle opération implique, comme une condition sine qua non, l'exportation préalable des marchandises, qui permette un excédent de la balance des comptes. Par cet excédent de la balance des comptes l'Allemagne aura des devises étrangères, dollars, francs, livres etc. pour effectuer les transferts. Pour que l'Allemagne exporte des capitaux en vue du paiement de ses dettes il lui faut exporter d'abord des marchandises, et par là, l'excédent de balance de ses comptes va permettre l'exportation du capital. C'est la théorie selon laquelle : *la marchandise doit précéder le capital*.

(5) Hans Heymann : La Question des réparations.

(6) Aftalion : Cours d'Economie Politique (Doctorat) 1929--1930.

Par opposition à cette théorie, les économistes américains et français en soutiennent une autre, qui se base sur les théories de l'équilibre automatique⁽⁷⁾ de la balance des comptes. Suivant cette théorie, la question des réparations n'a qu'à examiner un seul problème, celui de la capacité de paiement de l'Allemagne, dépendant de son système des impôts et des sacrifices auxquels ses sujets sont disposés afin de permettre à leur pays, par ce prélèvement, de payer sa dette. Pour cette théorie, la question des transferts n'existe pas.

L'exportation des marchandises—selon eux—n'a pas besoin de précéder l'exportation des capitaux et, par conséquent, il n'est pas vrai que l'Allemagne ne peut payer qu'en marchandises, ou en services; au contraire l'Allemagne peut commencer à payer en exportant des capitaux; une pareille exportation de capitaux créera un déficit de sa balance des comptes, qui amènera la baisse des prix; et par cette baisse des prix les importations diminueront, tandis qu'augmenteront les exportations des marchandises, qui permettront à l'Allemagne de continuer à exporter des capitaux. La série de phénomènes économiques sera—suivant cette théorie: 1) exportation des capitaux, 2) balance des comptes déficitaire, 3) baisse des prix, 4) diminution des importations et augmentation des exportations, c'est-à-dire excédent de la balance des comptes, et par conséquent possibilité de l'Allemagne à continuer les paiements.

C'est la théorie selon laquelle «*la marchandise suit le capital*».

Mais en pratique l'Allemagne, jusqu'à la mise en vigueur du plan Dawes, a suivi la politique des emprunts; de cette façon, d'une

(7) V. Pierre Mendès France : La question des transferts ou le crépuscule d'une théorie économique, ("Notre Temps", du 1/1/1929); Transferts et prestations en nature ("Notre Temps", du 1/2/1929).

part elle a payé les annuités et d'autre part elle a soutenu son commerce importatif, dont une grande partie a été disposé en vue d'accroître son outillage productif national.

C'est ainsi que Aftalion, d'après les évaluations de l'office statistique du Reich, nous donne les chiffres ci-dessous de la balance des comptes de l'Allemagne, en 1928 (en millions de Marks).

	Crédit	Débit
Solde de la balance commerciale	—	1,072
Frêt et dépenses touristiques	294	—
Paiement des réparations	—	2,000
Revenus des capitaux	—	735
Léger amortissement de la dette	—	100
Totaux	294	3,907

Par là, nous sommes devant un déficit de la balance des comptes de l'Allemagne de 3,616 millions de Marks, dû, sauf les réparations, au passif de la balance commerciale, à ses importations; le solde débiteur fut couvert par les emprunts contractés par l'Allemagne.

Le montant des emprunts — que nous trouvons dans la balance des paiements de la même année — est 4.479 millions de marks, dont — selon Aftalion: importation de capitaux à long terme 1716, capitaux à court terme empruntés 1369, autres capitaux non visibles empruntés 1394. Par ce montant des emprunts, l'Allemagne a payé le déficit de sa balance commerciale (3613 mil. marks) et par le reste elle a importé de l'or afin de grossir la couverture métallique de la Reichsbank.

Cette politique — qui fut l'objet des reproches adressés par les pays créditeurs, par l'agent général des paiements pour les réparations et mêmes par des allemands parmi lesquels le docteur Schacht, alors gouverneur de la Reichsbank, agrava — il est vrai — le déficit de la balance: mais aujourd'hui elle donne des résultats satisfaisants, étant donné que l'outillage productif de l'Allemagne a développé ses forces productives

(⁸). D'où le but de l'Allemagne d'insister pour obtenir de la Banque des Règlements Internationaux de favoriser son commerce exportatif ainsi que les paiements des annuités en marchandises, autant que possible. Mais un pareil encouragement unilatéral du commerce exportatif de l'Allemagne ne serait pas du tout d'accord avec les intérêts de l'économie nationale des autres pays.

Se référant au but de la Banque, les experts soutiennent que «les principes du commerce et la pratique des affaires interviendront afin de faciliter le règlement des obligations allemandes» et qu'il faut «s'attendre qu'au cours de son développement normal, la Banque devienne peu à peu une organisation qui ne sera pas seulement, voire principalement, consacrée au règlement des réparations, mais qui fournira en outre au commerce mondial et à la finance internationale, d'importantes facilités qui manquaient jusqu'à présent. Il y a lieu d'espérer en particulier qu'elle deviendra un trait d'union toujours plus étroit et précieux, dans la collaboration indispensable au maintien de la stabilité de la structure mondiale du crédit».

**

L'Allemagne devant payer les annuités s'est trouvée dans l'obligation de changer le mark en monnaies étrangères. Dans ces conditions si le Gouvernement s'occupait lui-même de l'achat du change nécessaire, l'offre subite du mark et la demande des monnaies étrangères provoqueraient sur le marché monétaire une perturbation, qui à son tour causerait une sérieuse baisse du mark ainsi qu'une hausse simultanée des monnaies des pays créanciers.

Outre cette perturbation, d'autres troubles surgiraient au marché monétaire; ainsi tandis que le pays débiteur s'approvisionnerait du change nécessaire, un placement à court

(⁸) Aftalion. "L'Information", 18/1/1930

terme s'interposerait jusqu'au moment du paiement; dans ce cas, lorsque, plus tard, on retirerait les placements à court terme, afin de payer, de grands troubles surviendraient sur le marché du change; et c'est là une nouvelle raison faisant sentir le besoin de la création d'un organisme devant régler la question des transferts.

La Banque, qui recevra les annuités de l'Allemagne, les distribuera aux pays créanciers, en créditant les comptes ouverts chez elle au nom des banques Centrales des divers pays, qui à leur tour créditeront les comptes des Gouvernements.

L'article 4 du Statut de la Banque détermine que: la Banque agissant comme mandataire (trustée) ou comme agent des gouvernements intéressés, recevra, administrera et distribuera les annuités payées par l'Allemagne en vertu du plan; elle surveillera et facilitera la commercialisation et mobilisation de certaines fractions de ces annuités et rendra, à l'occasion du paiement des réparations allemandes et des règlements internationaux qui s'y rattachent, les services dont il pourra être convenu avec les Gouvernements intéressés.

La Banque peut aussi, selon l'article 22:

Acheter et vendre de l'or en pièce ou en lingots pour son propre compte ou pour le compte de banques centrales; avoir de l'or sous dossier pour son propre compte dans les banques centrales; accepter la garde d'or pour le compte de banques centrales; consentir des avances ou emprunter aux banques centrales contre garantie d'or, de lettres de change et d'autres effets négociables à courte échéance de premier ordre, ou d'autres valeurs agréées; escompter, réescompter, acheter ou vendre en les endossant ou non des lettres de change, chèques et autres effets à courte échéance de premier ordre, y compris les bons du Trésor et toutes autres valeurs d'Etat à court terme de ce genre couramment négociables sur le marché; acheter et vendre des devises

pour son propre compte pour celui de banques centrales, acheter et vendre des valeurs négociables, autres que des actions, pour son propre compte ou pour celui de banques centrales; escompter à des banques centrales des effets provenant de leur portefeuille; se faire ouvrir et conserver des comptes courants, ou des comptes à terme dans des banques centrales; recevoir: Les dépôts effectués par les banques centrales en comptes courants ou en compte à terme; les dépôts résultant des contrats du trust qui pourront être passés entre la Banque et les Gouvernements, en matière de règlements internationaux; tous autres dépôts qui, de l'avis du Conseil rentrent dans le cadre des attributions de la Banque.

La Banque des Règlements Internationaux peut aussi, selon le même article: Agir comme agent ou correspondant de toute banque centrale; s'entendre avec toute banque centrale pour que celle-ci agisse comme son agent ou correspondant. Dans le cas où une Banque centrale ne serait pas en mesure de jouer ce rôle ou s'y refuserait, la Banque pourra prendre toutes autres dispositions nécessaires, pourvu que la Banque centrale intéressée n'y fasse pas d'objections: Si, dans de telles circonstances, il paraissait opportun que la Banque ouvrit une agence, une décision du Conseil, prise à la majorité de deux tiers, serait nécessaire; passer des accords pour agir comme mandataire (trustée) ou comme agent dans la matière des règlements internationaux, pourvu que de tels accords ne portent pas atteinte aux obligations de la Banque, à l'égard de tiers; et exécuter les diverses opérations prévues dans ces accords.

Toute opération mentionnée dans l'article 22, effectuée par la Banque avec les banques d'émission pourra être entreprise par elle, selon l'article 23, avec les banques, banquiers, sociétés ou particuliers de n'importe quel pays, pourvu que la banque d'émission de ce pays ne s'y oppose pas.

Un des plus grands services que la Banque rendra à l'Economie Internationale sera de limiter les mouvements momentanés et irréguliers des capitaux et de l'or, dûs en partie à des crises saisonnières et par fois à la politique des Banques d'Emission, c'est-à-dire du jeu du taux d'escompte et de son intervention directe sur le marché monétaire.

Par la coopération des Instituts d'Emission, par la tactique d'un *cleaning* de l'or, par les compensations, la Banque parviendra à supprimer, autant que possible, les mouvements irréguliers des capitaux et ceux du métal, ce qui aura pour résultat—dans le dernier cas—de nous débarrasser des frais de transport de l'or, car les deux *gold points* c'est-à-dire celui d'entrée et celui de sortie, seront au pair⁽⁹⁾.

L'article 24 nous dit que la Banque peut conclure des accords spéciaux avec les banques centrales *pour faciliter le règlement des transactions internationales*.

A cette fin, elle pourra accepter, pour le compte des banques centrales, de l'or sous dossiers transférables à leur ordre, ouvrir des comptes permettant aux banques centrales de transférer les avoir d'une monnaie à une autre et de prendre, dans la limite des pouvoirs conférés à la Banque par les Statuts, toutes les mesures que le Conseil pourrait estimer opportunes.

**

Il est vrai que la Banque jouera un grand rôle dans l'organisme économique et politique international, vu qu'elle se propose de coordonner et d'harmoniser, autant que possible, les travaux monétaires des banques d'émission.

Le rôle joué par les Instituts d'Emission

⁽⁹⁾ Plan Young: "Comme facteur de stabilisation des changes étrangers, les avantages sont évidents... La Banque pourra contribuer puissamment à la suppression des frais et risques que l'on subit maintenant en expédiant et en réexpédiant de l'or."

sur l'économie de leur pays est bien connu⁽¹⁰⁾.

Les théories de *l'équilibre spontané*, cèdent le pas *aux théories de la monnaie dirigée*, dont les disciples croient que les banques centrales, par le jeu du taux de l'escompte et leur intervention sur le marché du change, pourront régler les crédits de telle manière qu'elles stabiliseront les prix et empêcheront les crises de surproduction. De cette façon, *au lieu de l'équilibre spontané de la balance des comptes, on crée l'équilibre de la balance des comptes dirigée*.

Durant la période de la guerre ainsi que celle d'après guerre, la politique de l'économie dirigée a bien montré que les Banques d'Emission peuvent exercer une grande influence sur le mouvement des capitaux (c'est la politique des mouvements des capitaux dirigés) et de l'or (politique de l'or dirigée) par le jeu du taux de l'escompte et par leur intervention directe sur le marché du change, en prévenant les brusques hausses et baisses des prix et les perturbations sur le marché monétaire.

La politique de la Banque de France, grâce à son intervention directe sur le marché du change, a arrêté l'anéantissement du franc pendant sa grande baisse; grâce à cette tactique la Banque de France a réussi à stabiliser le franc au prix déterminé par elle.

La réforme bancaire des Etats-Unis en 1913, et le système du *Federal Reserve Board* et des *Federal Reserve Banks* introduit depuis lors, à eu une grande influence sur l'économie des Etats-Unis⁽¹¹⁾.

Mais le rôle des Banques d'Emission et de leur politique du jeu du taux d'escompte ainsi que de l'intervention directe sur le marché du change fut souvent incapable de régler la vie économique de leur pays,

⁽¹⁰⁾ Sur la Banque d'Angleterre voyez: A. Andreadès: La Banque d'Angleterre.

⁽¹¹⁾ Sur la stabilisation monétaire et la politique de la Banque d'Emission de Grèce voyez: P. Christodoulopoulos: Les fluctuations économiques et leur analyse Statistique. X. Zolotas: Stabilisation Monétaire.

même en ce qui concerne le règlement des mouvements des capitaux et de l'or.

Aftalion nous donne assez d'exemples, pris de la période d'après guerre, qui prouvent cette impuissance des Banques d'Emission, dont l'intervention a donné souvent des résultats contraires à ceux qu'on attendait.

Parmi les obstacles auxquels se heurte la politique du taux de l'escompte et de l'intervention sur le marché du change, pour le règlement du mouvement des capitaux et de l'or, on peut signaler l'obstacle assez important de l'existence de différents marchés intérieurs et particulièrement, du marché des valeurs et de celui des marchandises, dont les intérêts sont souvent opposés.

Les Banques Américaines voulurent en 1927 soutenir le marché des marchandises par la hausse de leur prix ; elles baissèrent donc le taux de l'escompte afin de faciliter les crédits au marché des marchandises ; mais ces crédits, au lieu de soutenir le marché des marchandises, furent la cause de la spéculation de la bourse car la plus grande partie des crédits se dirigea vers la bourse

Lorsque, de 1928 - 1929, les mêmes banques voulurent combattre la spéculation boursière, leurs interventions restèrent sans résultats. Après le krach de bourse de 1922 les mêmes banques accordèrent facilement des crédits et baissèrent le taux de l'escompte, afin d'appuyer l'industrie, le commerce et de restreindre le chômage ; pour un fois encore le marché des valeurs a absorbé celui des crédits.

A la diversité des marchés intérieurs il faut ajouter celle des marchés extérieurs, qui accroît les obstacles pour la réalisation des efforts des banques d'émission.

La hausse du taux de l'escompte, afin d'empêcher la sortie de l'or est souvent contraire aux intérêts du marché intérieur, qui, peut-être, a besoin de crédits, ce qui impose la baisse du taux de l'escompte. La hausse du taux de l'escompte de la part

des Banques d'Emission, pour des raisons internes, a provoqué souvent l'afflux des capitaux étrangers — chose que les Banques n'avaient pas envisagée à temps (voir les cas en Amérique) — et par là de grands désordres se sont produits dans les mouvements internationaux des capitaux ; elle a même aggravé le déséquilibre de la balance des comptes du pays, qui a fait appel à l'intervention de la banque d'émission.

**

Mais à part cela, nous sommes très loin d'admettre même la base de l'opinion de ceux qui attachent une grande importance aux problèmes monétaires et qui y trouvent la cause des crises économiques.

Loïn de nous ce que dit Boris, qui repète en exagérant les dires des partisans de la théorie quantitative de la monnaie : «... Il manque l'instrument d'échange, l'instrument de paiement...»

La machine est grippée faute de ce lubrifiant qui s'appelle monnaie ou crédit.

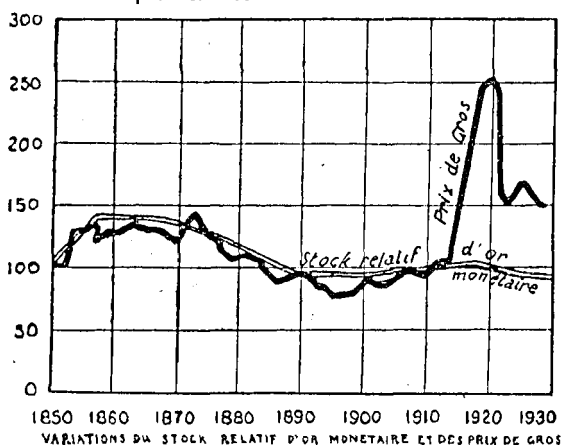
Pénurie de monnaie ou de crédit serait donc la cause principale du mal» (1).

Georges Boris, pour soutenir sa thèse et les théories des économistes bien connus, dont il est le disciple, fait appel aux vieux arguments qui sont en faveur de la théorie quantitative de la monnaie, dont on nous a parlé et dont on nous parle sans cesse ; j'entends les arguments pris des mouvements des prix de longue durée depuis 1850 jusqu'au commencement de notre siècle. Même avant 1850, les adeptes de cette théorie se réfèrent au XVI^e siècle, période à laquelle eut lieu la découverte de l'or américain, suivie de la hausse des prix ; puis ils se rapportent à la période de 1850 jusqu'au commencement du 20^e siècle et ils constatent que les mouvements des prix concordent avec ceux de la production de l'or ; on nous dit par exemple que de 1850 à 1875 nous

(1) Georges Boris : Problème de l'or et crise mondiale.

marquons une augmentation forte de la production de l'or et en même temps une hausse égale des prix; et après, depuis les dernières années du 19^e siècle jusqu'à la guerre, nous sommes en présence d'une forte augmentation de la production de l'or et en même temps d'une égale hausse des prix; on déclare donc que les phénomènes monétaires et les mouvements des prix ont suivi une marche «parallèle et harmonieuse»!!

Voilà le diagramme dressé par Kitchin et mentionné par Boris.



Mais les arguments ci-dessus des partisans de la théorie quantitative de la monnaie, même selon le diagramme ci-dessus, ne sont pas sans soulever des objections

Dans son ouvrage «Monnaie, Prix et Change», Aftalion montre clairement comment la théorie quantitative de la monnaie n'est plus soutenable et indique la discordance qui existe après guerre entre les phénomènes monétaires et les mouvements des prix; Il s'oppose même à la vérité de la concordance de la production de l'or et des mouvements des prix de 1850 jusqu'à la guerre; «Depuis 1873 à 1896, dit-il, il y a eu baisse des prix. Comment l'expliquer? L'or n'a pas cessé d'être produit, de sorte que la quantité d'or en circulation a continué de croître». (Economie Politique, Doctorat 1929—1930)

Mais les faits d'après guerre ont marqué un telle impuissance de la théorie quantita-

tive de la monnaie que le professeur Aftalion nous dit: «J'estimais dans mon ouvrage sur les crises que si les faits ne paraissent pas contraires à la théorie quantitative de la monnaie, quant aux mouvements de longue durée, ils y semblent contraires quant aux mouvements cycliques. Mais les faits survenus depuis la guerre m'ont déterminé à penser que pour les mouvements de longue durée également il fallait se défaire de la foi en la théorie quantitative de la monnaie».

La plupart des partisans de la théorie quantitative de la monnaie, voyant sa faillite, ont abandonné sa première forme entièrement quantitative; on ne dit plus que: les prix s'élèvent avec l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation ou qu'ils s'abaissent avec la diminution de la quantité de monnaie en circulation: on met de l'eau dans son vin et on fait appel à l'équation de l'échange—bien spirituelle—de Irving Fisher, $(P = \frac{MV + M'V'}{T})$ qui a ainsi fait intervenir non seulement la quantité de la monnaie (M), mais la vitesse de la circulation de la monnaie (V) ainsi que le montant des dépôts (M') et la vitesse de circulation des dépôts (V'), ce qui signifie que les prix dans un pays sont égaux au total des paiements, divisé par le montant des transactions (T).

Mais malgré ce renouvellement de la théorie quantitative de la monnaie, ni sa première forme ni sa deuxième—ne peuvent expliquer les variations des prix par leurs dépendance d'un des facteurs quelconques monétaires de l'échange—ne se vérifient.

Je ne me propose pas d'examiner la théorie quantitative de la monnaie et les faits récents qui démentent ses principes. Pour tout cela je renvoie aux études mentionnés de M Aftalion qui examine minutieusement ce qui y est relatif.

Mais donnons en deux mots quelques exemples, qui démentent ce qu'enseigne la théorie quantitative de la monnaie.

Depuis 1920 à 1930, Aftalion examinant ce qui s'est passé en France, distingue 4 périodes : D'abord, la période de 1920 à 1924 : Pendant cette période dit-il, la concordance entre les mouvements des prix et de la monnaie disparaît.

«Ainsi de 1920 jusqu'au commencement de 1922 se remarque une baisse violente des prix et ensuite de 1922—1924 une hausse assez forte des prix; Les prix baissent de 48 % tandis que la circulation ne baisse que de 4 %. De 1922 - 1924 les prix s'élèvent de 78 % et la circulation de 8 %; les prix donc varient violemment, mais la circulation de la monnaie reste stationnaire.

A la période de fin 1926 à fin 1928 c'est le contraire que nous constatons : une forte augmentation de la circulation de la monnaie, tandis que les prix ne varient pas ou plutôt, au lieu de monter ils baissent.

Les variations des prix des marchandises, dues aux relations avec l'étranger et à des facteurs psychologiques, l'histoire du Mark l'histoire de la vie économique des Etats-Unis après guerre, etc. etc., les changements des prix qui se font à la suite de dépêches télégraphiques et non pas à la suite des variations des quantités monétaires etc. etc. tout cela justifie absolument les adversaires de la théorie quantitative de la monnaie, quand ils affirment que :

«Le théorie quantitative, d'après laquelle les prix varient en raison de la quantité de monnaie et d'après laquelle les mouvements des prix sont toujours subordonnés aux mouvements monétaires, doit être abandonnée».

Pour cette raison, des économistes célèbres ont avancé d'autres théories : par exemple la théorie du revenu (ses origines appartiennent au professeur autrichien von Wieser), qui développée, prétend que les variations des prix sont dues aux variations du revenu, étant donné que la hausse générale des prix dépend de l'accroissement du revenu ; la théorie psychologique de la monnaie, selon laquelle (voir Aftalion Econ. pol.

1929—1930) «Au lieu de dire que chacun apprécie l'unité monétaire, d'après la satisfaction que donne par échange la dernière unité monétaire du revenu, nous dirons que l'appréciation par chaque individu de l'unité monétaire dépend de la satisfaction *qu'il entend obtenir de la dernière unité monétaire du revenu*», ainsi que la théorie du change, celle de la balance des comptes et celle de la parité des pouvoirs d'achat—pouvoir d'achat de la monnaie—(professeur Cassel) etc. etc.

Mais toutes ces théories, modifiant ou demollissant la théorie quantitative de la monnaie, ne peuvent pas résoudre le problème qui nous entoure et qui menace l'humanité toute entière.

**

Il faut que nous le comprenions bien :

La grande machine de l'économie mondiale n'est pas «grippée» à l'heure actuelle—comme croit Boris—faute de lubrifiant monétaire; Ne croyons pas qu'en réglant les mouvements monétaires nous allons obtenir «la stabilisation des prix mondiaux» et les «harmonies économiques» de Bastiat!

Nous ne voulons pas, bien entendu, faire appel au vieux mythe d'Aristote et de son héros—Midas—qui grâce à ce lubrifiant qui s'appelle monnaie, or, allait mourir, bien qu'il fût entouré de masses d'or!

Nous accordons assez d'importance aux phénomènes monétaires et nous admettons que la Banque des Règlements Internationaux va rendre un grand service à l'économie mondiale si elle réussit à donner une application vivante du système de l'économie dirigée, de la politique de la monnaie dirigée.

Nous voulons voir dans cette Banque le précurseur d'un changement intégral du régime monétaire actuel et d'une instauration de la monnaie internationale.

Nous ne nions pas l'importance d'une pareille oeuvre qui donne tant d'enthousiasme à Otlet qui va jusqu'à dire: «Avec la monnaie internationale les problèmes des changes deviendraient des «pseudo-problèmes»

étant éliminés dans leurs fondements mêmes. Plus de problème de transferts pour les dettes allemandes et celles envers l'Amérique. Les prix dans le monde entier fixés désormais en unités uniques et connues. La stabilité rendue à la monnaie et avec elle, une base, sérieuse pour assoir l'édifice de la réconstitution économique.

Mais nous devons admettre qu'à part ces obstacles qui lui sont inévitables, pour les raisons expliquées ci-dessus, la Banque Internationale va se heurter à d'autres obstacles plus graves, qui constituent pour l'hu-

manité le véritable grand problème et qui nous montrent que *la machine économique n'est pas seulement «grippée» mais tout-à-fait râlante, grâce à ses conducteurs, aux principes lubrifiants de ses ingénieurs.*

Que ceux qui dirigent la Banque et qui attendent quelque chose de cet organisme comprennent qu'on doit encore s'occuper d'autres problèmes—ceux de *surproduction et de chômage*—afin que la Banque, qui va se mettre en marche, ne se heurte pas à des obstacles infranchissables.

JEAN P. COUTSOCHERAS

Figures Littéraires

Alexandre Embiricos

La prodigieuse carrière de Jean Moréas⁽¹⁾ a eu chez nous un retentissement considérable. A son exemple, un grand nombre de jeunes écrivains ont aspiré, depuis, à se faire naturaliser dans les lettres françaises. Souvent c'est simple vanité de leur part et, dans ce cas, il est inutile d'en parler. Mais souvent ils y sont poussés par l'état actuel de notre langue, trop fruste, croit-on, trop dépouillée de traditions littéraires, pour se prêter, avec toute la souplesse nécessaire, à la transcription d'états d'âmes complexes et subtils, ou à la transposition artistique de la mécanique moderne, double préoccupation de l'écrivain d'aujourd'hui, qui croirait déchoir s'il se dérobaît au signe de son époque.

Il ne faudrait pas s'exagérer toutefois l'insuffisance de notre langue. Elle exige de la part de celui qui s'en sert un effort,

(1) On sait que Jean Moréas était grec, que de son vrai nom il s'appelait Jean Papadiamandopoulos et qu'il a débuté par un recueil de vers "Tourterelles et vipères", dont le titre seul indiquerait qu'il laissait à peine entrevoir les admirables réalisations des années parisiennes.

peut-être pénible, mais qui ajoute, à la joie de la création artistique, le plaisir de la difficulté vaincue.

Il convient encore de tenir compte du noble désir d'émulation que porte en lui tout artiste. Se mesurer avec les princes du verbe et de la pensée contemporaine, atteindre un public universel au moyen d'une langue universelle, ce sont là des ambitions, légitimes sans doute, mais combien périlleuses! Car enfin, à supposer que votre astre en naissant vous ait formé poète, encore faut-il qu'il vous ait favorisé de ce concours de circonstances heureuses qui vous permettra, non pas de connaître le français—tous les orientaux le «connaissent» mais de l'absorber, de vous l'assimiler, au point que la pensée artistique et le langage qui l'exprimera fusionnent tout naturellement.

Tel n'est pas le cas pour la plupart des auteurs grecs écrivant en français. Une gouvernante suisse, ou même simplement «catholique»⁽²⁾, quelques années dans les

(2) On désigne encore sous ce nom les grecs de l'Archipel qui professent la religion catho-

écoles françaises de Levant, parfois un baccalauréat péniblement décroché au jury de l'Ambassade de France, le tout revêtu d'un enduit de quelques semestres au Quartier Latin, suffisent peut être à celui qui, par nécessité professionnelle, doit, dans certaines circonstances, s'exprimer en français, mais ne sauraient rendre cette langue plus abordable et plus docile que la langue maternelle, pour celui qui voudrait faire oeuvre d'artiste. D'où une certaine méfiance à l'endroit de ces jeunes écrivains. L'exemple même de l'illustre poète des *Stances* semble barrer le chemin et l'on se dit que ce ne sont pas là des phénomènes renouvelables.

Ceci dit, hâtons-nous d'ajouter que l'écrivain, dont nous nous proposons d'entretenir aujourd'hui nos lecteurs, dissipe toutes les préventions et confirme la règle par une nouvelle et éclatante exception. Sa parfaite maîtrise du français n'est pas une réussite laborieusement obtenue au prix de longs efforts, mais bien le fruit, en quelque sorte naturel, de ce concours de circonstances dont nous parlions tout-à-l'heure et qui lui a permis d'être et de se sentir français parmi les français, par son éducation, par ses études, par ses relations, par son domicile presque permanent à Paris et même—puisque l'on admet que la vie éclaire l'oeuvre—par son mariage. Ajoutons, pour compléter tant soit peu ces données biographiques, que M. Alexandre Embiricos a été pendant quelques années au service diplomatique de Grèce, qu'il a quitté pour se consacrer à la politique et aux lettres.

* * *

M. Embiricos a débuté en 1922 par un recueil de vers «Les poèmes de l'Egée», paru chez Figuière. Il a donné depuis lors trois recueils de poèmes, une «Chronique byzantine» et plusieurs articles de critique, parus

liques et qui, pour la plupart, étaient élevés jusqu'ici dans les écoles congréganistes.

dans des revues françaises de premier plan⁽³⁾.

On voit que son activité littéraire est assez multiple et assez variée pour que, déjà, il ne soit pas aisé de la définir au moyen d'un classement sommaire et commode. S'il nous fallait cependant dégager d'un trait l'impression d'ensemble produite par ses ouvrages, vers et prose, nous serions tentés de dire qu'il appartient à la grande famille des esprits classiques. On est d'abord frappé par la belle ordonnance de ses ouvrages, la simplicité de leurs lignes, l'harmonie de leurs proportions. On y goûte la sobriété et la justesse de l'expression. Bientôt on s'aperçoit que ces belles qualités sont mises au service d'une sensibilité qui, pour être sévèrement disciplinée, n'en est pas moins authentique; puis, déjà sans surprise, on suit le poète dans sa conception spiritualiste de l'univers, on oublie de douter, on néglige de passer au crible du scepticisme cette foi en la volonté, cette ardeur de perfection, on est entraîné par l'élévation et la noblesse de la pensée, si bien que lorsqu'on achève la lecture le charme a déjà opéré: on sent qu'on vient de boire à la source, qu'un poète authentique a parlé.

Classique, M. Embiricos l'est surtout par son souci constant de laisser dégager par chacun de ses ouvrages une pensée «philosophique», une conception générale de la vie. A travers «Apollon et le Satyre», le «Poème Funèbre» et même «L'Empereur au nez coupé», il n'est pas difficile de suivre les métamorphoses artistiques d'une même affirmation: celle de la suprématie de l'esprit sur la matière, celle de la défaite de l'instinct ambitieux. M. Embiricos est con-

(3) *Bibliographie*. «Poèmes de l'Egée», (chez Figuière, Paris 1922); «Apollon et le Satyre», préface d'Ernest Reynaud, (aux Editions des «Belles-Lettres», Paris 1923); «Poème Funèbre», (Editions Sansot, Paris 1925); «L'Empereur au nez coupé», Chronique byzantine, (Jouve & Co, Paris 1928); «Les Paysages Vivants», (A. Messin, Paris 1930).

vaincu de cette suprématie à tous égards. Il ne se laisse pas aller volontiers au «délire sacré», il n'est pas tenté par le beau désordre, il n'est pas fils de Dionysos, il est fils d'Apollon. La méthode intuitive n'est pas son fait. Pas plus que la méthode psychanalytique. Ce n'est pas lui qui plongerait dans les marais du subconscient pour en détacher la méduse palustre qui fascine les chercheurs de sensations. Il croit en la vertu de l'Intelligence et ses livres sont placés sous les auspices de la Raison. «L'intelligence consciente — écrit-il — est la grande puissance de l'Occident». «Je sortirai vainqueur, car j'ai l'Intelligence», s'écrie Icare, dans le poème de même nom. Ce poème rend particulièrement sensible la prédilection de l'auteur pour les conquêtes de l'esprit et la haute estime où il les tient. Sa conclusion, un peu trop appuyée peut-être, affirme que le rebelle Icare n'eut point tort d'entreprendre un projet aussi ambitieux qu'irréalisable,

*«Puisqu'il tint dans ses bras le ciel avec les Astres,
Et qu'il vécut dans cet instant l'Éternité.»*

Dans l'éternelle opposition des esprits mâles et des esprits femelles, M. Embiricos prend résolument parti pour les premiers. Son apport est particulièrement précieux à une époque ravagée par l'influence monstrueuse d'une philosophie, qui érige l'instinct en maître du monde.

Au reste il serait vain de faire ici l'exposé des doctrines de M. Embiricos, qui est poète avant d'être philosophe. Par bonheur il ne fait pas de poésie philosophique proprement dite. Ce genre hybride, où l'exposé philosophique ne gagne point en élan lyrique ce qu'il perd en clarté, il est trop poète pour l'adopter. Et c'est ici l'endroit de nous rappeler la distinction essentielle établie par M. Julien Benda (1) entre *l'idée* et *l'émotion* philosophiques, qu'il faut se garder de confondre, au risque d'ouvrir des contro-

(1) V. Julien Benda: *Le Bergsonisme ou une philosophie de la mobilité*, p. 105.

verses aussi inexistantes que celle de savoir lequel, de Goethe ou de Kant, est plus grand philosophe. Lors donc que M. Embiricos «se meut dans les hautes sphères de la spéculation métaphysique», pour nous servir de l'expression de son préfacier, il ne faudrait pas redouter qu'il ne nous en rapporte telle ou telle vue originale sur le problème de la Destinée. Il engendre en nous, non pas la pensée, mais l'émotion philosophique, en d'autres termes la poésie.

Mais il est peut-être temps de jeter un coup d'œil rapide sur chaque ouvrage en particulier.

* *

Les «Poèmes de l'Egée» sont le livre de début de M. Embiricos et il est juste d'en tenir compte. C'est un recueil de 38 poèmes assez courts pour la plupart, de forme parnassienne et qui font présumer du talent de leur auteur plutôt qu'ils ne l'affirment. Par ci par là des adjectifs automatiques (Soleil implacable, gouffre sombre, âpre vent) des périphrases nobles, chères à Délille (L'outre pleine épanchant le jus pourpre des vignes, pour la cruche à vin, l'Astre fécondateur, pour le soleil, le frêle esquif, pour la barque du pêcheur, etc.) parfois une certaine préciosité dans l'expression (la glauque intumescence des houles) indiquent que l'auteur est encore à la recherche de son style. Son inspiration même n'est pas encore assez personnelle. Ici un temple en ruine au haut d'un promontoire évoque Hérédia, là un vallon lamartinien nous fait songer à Milly, ailleurs un cheval cabré, aux jarrets tendus, enfourché par le poète, nous impose le souvenir de la cavale «indomptable et rebelle» d'Auguste Barbier.

Cependant les beaux vers abondent dans ce recueil. Citons, un peu au hasard, cette belle apostrophe aux marins en partance:

*... Alors, regaillardis, embaumés et superbes,
Bombant vos torses nus dorés par le ciel clair,
Et cerclant de vos bras des roses et des gerbes
Vous repartirez tous, pleins d'hymnes, vers la Mer.*

Et ces deux strophes qui terminent un des plus beaux poèmes de ce recueil, (Dans le vague du rêve):

*... Mon âme était parfum, mon âme était lumière,
Mon âme était écume et rythme. Elle vivait
Dans le crabe, et la fleur, et le sel, et la pierre,
Et la mer qui rêvait...*

*Alors je m'affaissai sur les immenses grèves,
Nombreux et frémissant, apaisé, bienheureux,
Et je laissai leur sable où s'imprimaient mes
frères
Me cendrer les cheveux!...*

«Apollon et le Satyre», le deuxième livre de M. Embiricos, se distingue de son aîné par un usage assez fréquent du vers libre, alternant avec l'alexandrin, dont le poète semble avoir mieux pénétré les secrets. C'est aussi, j'imagine, son avis, car il n'a pas persisté dans cette voie. Du reste sa nature semble en quelque sorte incompatible avec les libertés de la versification moderne et plus que plusieurs il était appelé à maintenir la tradition de vers antiques sur des pensers nouveaux.

Ce livre est formé de quatre poèmes, distincts mais conjoints par une même pensée, la pensée favorite du poète. C'est Apollon, Dieu de lumière, rédempteur d'une humanité souillée, qui châtie dans la personne de Marsyas la chair livrée à ses égarements. C'est la Mer, sortant du calme où elle s'était abandonnée un instant, pour réveiller de ses cris irrités et vouer au châtement les hommes insolents et sournois. C'est Ulysse — un Ulysse quelque peu biblique et apparenté au Moïse de Vigny — étendu sur la plage, découragé, plein d'amertume, aspirant au repos, (écoutez les beaux vers :

*Laissez-moi m'endormir à jamais sur la grève
Et que la vaste mer m'emporte sans retour...).*

qui se relève soudain, plus impétueux que jamais, et se promet la victoire. Dans l'Aurore Délienne, c'est le poète même, qui, ravagé du remords d'avoir senti en lui le grondement de la matière pesante et ténébreuse, invoque Hélios-Apollon et lui demande de le purifier dans son aveuglante incandescence

de tout ce qui corrompt la force et ternit la splendeur de l'esprit.

M. Embiricos, on le voit, n'a que mépris pour la chair. Mais il ne la méprise pas assez pour l'ignorer. Il est visible qu'elle ne laisse pas de l'attirer violemment et l'horreur qu'elle lui inspire est pleine de délices. A la façon de certains moines, il s'en fait une image effrayante, dépouillée de grâce et de sourire. S'il était croyant il serait persuadé que l'œuvre de chair est l'œuvre du diable. C'est pourquoi il la combat, avec une violence qui ne trahit que trop combien il lui reste attaché. Il trouve, pour la flétrir, des accents que seul le mépris ne lui aurait pas inspirés. Il l'embrasse et l'étreint avec une fougue d'iconoclaste. C'est pour l'étouffer, j'en conviens, mais enfin l'étreinte est singulièrement passionnée et l'on sait que l'attitude de la lutte ressemble à s'y méprendre à celle de la volupté. Quelle que soit l'issue définitive du combat — au reste dans cette sorte de luttes il y a plutôt alternance de victoires et de défaites — M. Embiricos aura montré par ce livre que, s'il maintient les prérogatives de l'esprit, ce n'est point faute d'avoir senti les attraits de la chair. Sa parole acquiert par cette expérience plus de vigueur. Cette note nouvelle vient rompre avec bonheur ce que les qualités habituelles de M. Embiricos pourraient avoir d'excessif et d'uniforme. Au son pur de sa musique elle ajoute des harmoniques plus humaines et peut-être plus émouvantes.

Il restait au poète d'atteindre à un équilibre plus parfait des deux forces. Le mythe d'Apollon et du Satyre, comportant des achèvements divers et contradictoires, mettait en quelque sorte l'auteur en demeure d'opter pour la victoire de l'une des deux forces opposées. Libéré de ces préoccupations philosophiques, le poète s'est manifesté dans toute son ampleur par son dernier recueil, «Les paysages Vivants».

La moitié des poèmes compris dans ce

recueil sont groupés sous le titre de «Feuilles de France» et l'autre moitié fait suite, en quelque sorte, aux «Poèmes de l'Egée». Trois «Pièces Fugitives» ferment le recueil.

Il est rare qu'un livre réponde si parfaitement à son titre. M. Embiricos ne se contente pas de voir et de décrire les paysages qu'il reproduit. Il commence par se dépouiller du poids des traditions littéraires qui pèsent sur la moindre parcelle de l'Hellade. Ainsi purifiée, sa vision du paysage grec acquiert une vive originalité; elle se substitue à la nôtre en insufflant une vie nouvelle à ces côtes, à ces rochers tant de fois célébrés. Cette originalité de vision se traduit, nécessairement, par une égale originalité dans le choix de ses images et de son vocabulaire. Il ne recule point devant des mots à réaction qu'on serait tenté de croire anti-poétique, (les flancs *roussis* du Parthénon), mais que d'autres agencements viennent aussitôt neutraliser, pour n'en laisser subsister que l'originalité de l'expression. Ainsi travaillés, avec un soin qui ne gêne qu'imperceptiblement le jaillissement spontané de l'inspiration, ces poèmes forment «un bouquet de fleurs sauvages, tout imprégné du vent salin et des ferveurs de nos soleils».

Dans ce livre, comme dans ses autres

productions, M. Embiricos n'abandonne pas les sources d'inspiration qui lui sont chères. Nous y retrouvons le même élan héroïque la même ardeur de perfection. Ecoutez les beaux vers qui terminent le poème de «Thésée» :

*Puissions-nous, écartant de nos jours éphémères
La laideur, la tristesse et la douleur vulgaires,
Arriver, héros pur, à ta sérénité
Triomphale, à ta souriante volonté,
Et, comme toi, monter jusqu'à ce plan de vie
Ineffable, où tout se résout dans l'harmonie,
Où la vigueur acquiert le poids immatériel
Des cygnes lents portés sur les brises du ciel.*

Mais c'est déjà un accent plus humain. La «volonté» y est «souriante». Notons l'épithète; car, sous la plume de M. Embiricos, la volonté avait pris jusqu'ici un visage par trop sévère, qui, sans doute, inspirait l'admiration, mais ne s'attirait pas toujours un abandon sans réserves. «Souriante» nous reconcilie entièrement avec «Volonté». Sachons grè au poète d'avoir ajouté à son talent la faculté d'abandonner, quand il lui plaît, ces régions inaccessibles, où cependant il se meut avec tant d'aisance, pour s'acheminer vers une poésie, tout aussi noble, mais plus chaude, plus souple et, pour tout dire, plus humaine.

X. LEFCOPARIDIS.

Informations Politiques

ALBANIE

Les questions gréco-albanaises.

Le Gouvernement Albanais vient de constituer une commission qui se rendra à Athènes, afin d'examiner avec des représentants du Gouvernement Hellénique les conditions sous lesquelles les deux Etats pourraient s'entendre, pour une solution définitive des questions qui les divisent (indemnisation des albanais ayant des propriétés en Grèce, question de l'Eglise, etc.).

Les milieux politiques de Tirana ont la conviction que cette fois-ci tous les différends entre les deux pays seront définitivement aplanis.

BULGARIE

Les Elections.

Usée par huit ans de pouvoir, l'Entente Démocratique a subi, aux dernières élections, une défaite aussi entière qu'inattendue. Malgré les modifications de la loi électorale et malgré les moyens dont le Gouvernement disposait, les partis de l'opposition, groupés en une coalition nationale ont remporté la victoire.

Sur un total de 1.264.000 électeurs la coalition nationale a obtenu 590.000 voix, le parti au pouvoir 417.000, le parti ouvrier communiste 165.000 la Fédération socialiste 26.000 et le parti socia-

liste 25.000. A la suite de ces résultats la coalition nationale obtient 150 sièges sur 229, le parti gouvernemental 68, les communistes 6 et les socialistes 5.

La démission du Cabinet Liaptcheff est imminente et on peut tenir pour certain que M. Malinof sera appelé à la tête du nouveau Cabinet.

GRÈCE

La démission du Ministre de l'Intérieur.

L'opinion publique a été vivement agitée ce mois-ci par la démission de M. Carapanayotis, ministre de l'Intérieur.

Avant d'assumer le portefeuille de l'Intérieur M. Carapanayotis était ministre des Communications et c'est à cette époque que se rapportait la violente campagne de presse qui a provoqué sa démission. Les journaux de l'opposition s'étaient vivement attaqués à l'attitude de l'ancien ministre dans l'affaire des concessions des routes et M. Carapanayotis a soumis sa démission afin de poursuivre, a-t-il dit, ses calomniateurs, comme un simple citoyen, devant les tribunaux.

M. Lidorikis, député, a assumé le portefeuille de l'Intérieur.

L'abstention du parti Cafandaris.

A la suite d'un incident survenu à la Chambre entre M. Vénizélos et M. Cafandaris, qui se sont mutuellement contestés leurs affirmations, le parti des libéraux progressistes, présidé par M. Cafandaris, a pris la décision de ne plus participer aux travaux de la Chambre.

Un communiqué du parti livré à la presse explique les motifs de cette décision, qui a un caractère de protestation contre l'attitude du Gouvernement à l'égard de l'opposition.

ROUMANIE

Le Roi Carol et les minorités.

S. M. le Roi a reçu en audience M. le Dr. Hans Otto Rath, président du parti national allemand, qui a tenu à remercier le Souverain, au nom de la population allemande, de la création du sous-secrétariat d'Etat pour les minorités. Il a insisté sur le fait, que les Allemands habitant la Roumanie ne considèrent pas la création de cet institut seulement comme un geste magnanime de la part du chef de l'Etat, mais aussi que, par là, on reconnaît les minorités du pays comme des personnalités juridiques. M. Rath a exprimé en même temps l'espoir, que le

sous-secrétariat sera une institution permanente de l'Etat. Dans sa réponse, le roi a affirmé, qu'il voulait prouver aux minorités qu'il nourrit les meilleurs sentiments à leur égard.

Dernièrement le roi a eu aussi une entrevue avec l'écrivain hongrois, M. Théodore Fékété, qu'il a autorisé, selon le journal «Cuvântul», à publier de sa part la déclaration suivante concernant la presse minoritaire: «Je désire que la presse de chaque minorité ait la même liberté d'écrire que la presse roumaine. Selon moi, la liberté de la presse signifie la liberté dans la critique, que les minorités d'un pays peuvent exercer en leurs langues maternelles, dans les limites des intérêts de l'Etat».

Les Elections.

Comme il était à prévoir les élections roumaines ont été entièrement gagnées par le Gouvernement Jorga. La proportion des voix obtenues par le Gouvernement atteint 60% du chiffre total des électeurs (2.400.000) et assure au Gouvernement 300 sièges environ. Le pourcentage des agrariens n'atteint que 16% du total avec 20 députés. Le parti Georges Brătiano obtient 9 députés, celui du Général Averesco 7 et les minorités hongroises 12.

Il est à noter que le nombre des abstentions a été considérable. Suivant les calculs officiels il s'élève à 800.000.

Les journaux de l'opposition se sont livrés à des calculs tentant à établir que la majorité gouvernementale n'est pas compacte, étant constituée d'éléments par trop hétérogènes, et que par conséquent le Cabinet Jorga se heurtera à de grandes difficultés dans l'accomplissement de sa tâche. En réponse à ce qui précède on a déclaré, de source gouvernementale, que ces calculs sur les résultats des élections sont absolument erronés. Le gouvernement disposera à la Chambre d'une majorité homogène et compacte de deux cent vingt députés. Et il très probable qu'aussitôt que tous les résultats des élections seront connus, le nombre des députés gouvernementaux s'élèvera à deux cent cinquante, par l'application de la loi électorale qui accorde au camp majoritaire les deux tiers des sièges parlementaires.

Selon les mêmes communications les quatre-vingts députés du parti libéral qui a coopéré aux élections avec le gouvernement observeront à la Chambre une attitude neutre.

Ainsi le nombre des députés de l'opposition sera très inférieur au chiffre calculé par certains journaux. Et l'opposition ne pourra en aucun

cas entraver l'œuvre législative que le gouvernement de M. Iorga considère comme indispensable pour le relèvement du pays.

TURQUIE

Suppression de légations.

Par mesure d'économie, le gouvernement a décidé de supprimer, les représentations diplomatiques à Tokio, à Nankin, à Kaboul et à Rio.

Le service diplomatique.

Le gouvernement a pris une importante décision au sujet du mode de travail des ambassadeurs à l'étranger, des chefs de légation et des conseillers d'ambassade.

Ainsi les représentants de la Turquie à l'étranger demeureront à leur poste durant six mois de l'année et passeront les six autres mois à Angora à travailler dans un conseil composé de leurs pairs en grade et en fonctions. Pendant les six mois de leur présence à Angora, les conseillers d'ambassade assureront l'intérim.

Par contre, dans l'intervalle des six mois où les ambassadeurs et les ministres dirigeront effectivement leur ambassade ou légation les conseillers iront travailler à Angora. On considère comme certain que ce mode de travail, tout en étant susceptible d'assurer des économies, assurera aussi un meilleur rendement.

Le nouveau ministre plénipotentiaire de Turquie à Sofia.

Tevfik Kiamil bey, actuellement chef de la délégation turque à la Commission Mixte d'Echange, a été nommé ministre à Sofia.

Un parti paysan et ouvrier serait créé.

Un nouveau parti politique serait fondé sous le titre de «parti paysan et ouvrier». On ignore les personnes ayant pris l'initiative de créer ce parti et on ne saurait apprécier à quel point cette initiative serait sérieuse, tant que ses promoteurs ne se seraient pas dévoilés.

Les lignes essentielles du programme de ce nouveau parti seraient les suivantes: Application d'une vaste politique d'installation, cession des fermes d'Etat aux travailleurs et des fermes particulières aux petits cultivateurs qui s'acquitteront de leur prix par des versements échelonnés, cession au capital étranger d'un certain champ d'activité; étatisation des services publics tels que les tramways et l'électricité; répartition équitable de la dette publique par de nouvelles négociations, de façon à ne pas charger le budget

de l'Etat; élection du Président de la République au suffrage universel; neutralité du président vis-à-vis des partis après son élection, attribution au président du droit de dissoudre l'Assemblée.

YUGOSLAVIE

Remaniement du Cabinet.

Par décret royal, le ci-devant ministre des travaux publics M. Costa Coumanoudi a été nommé ministre du commerce et de l'industrie, M. Stago Sebenik, ci-devant ministre de l'agriculture, est nommé ministre des forêts et des mines. M. Oussan Sergiek, ci-devant ministre des forêts et des mines, est nommé ministre des travaux publics. M. Stago Strilbuga, ci-devant ministre des Finances a été nommé ministre sans portefeuille.

M. Georges Tchubitch ministre à Londres, est nommé ministre des finances; M. Marco Costremitchitch, professeur à l'Université de Zagreb, ministre de la prévoyance; M. Nicolas Preka, ci-devant ministre de l'hygiène, reste ministre sans portefeuille.

Toutes les mutations effectuées ont été décidées en plein accord entre les membres du gouvernement, afin d'intensifier l'activité du gouvernement pour la solution des questions économiques vers les quelles le gouvernement porte à l'heure actuelle toute son attention.

Le ministre du commerce et de l'industrie M. Guras Dimitrovitch a soumis sa démission.

Le Couple Royal à Zagreb.

Le Roi et la Reine ont tenu à témoigner, par une nouvelle visite à Zagreb, l'intérêt qu'ils portent à la population Croate du Royaume. Déjà, lors du premier voyage officiel de S. M. dans la capitale croate, au début de cette année, la population avait manifesté à l'égard du Souverain des sentiments qui l'avaient profondément touché. S. M. avait alors dit «Ces saluts chaleureux et cordiaux fortifient ma foi inébranlable dans l'attachement de Zagreb à son Roi. Zagreb suit son Roi fidèlement vers le grand avenir du royaume de Yougoslavie».

La nouvelle visite des Souverains a fourni à la population croate une nouvelle occasion de leur prouver son attachement et la part active qu'elle prend dans l'organisation de l'unité nationale de la patrie yougoslave.

Le Roi a visité longuement les environs de Zagreb et les campagnes, où il a pris un contact direct avec le paysan croate. En général le voyage des Souverains a été salué dans tout le pays comme un événement politique de grande importance.

La Vie Économique et Sociale

ALBANIE

Prêt Italien à l'Albanie.

Le gouvernement italien a accepté une demande du gouvernement Albanais tendant à l'octroi pendant dix ans d'une assistance annuelle de 10 millions de francs or pour assurer l'équilibre du budget albanais.

Une communication officielle dit que le gouvernement italien a consenti à octroyer l'assistance demandée, s'inspirant de la politique de collaboration et d'amitié qui existe entre les deux pays, et dans le but de l'assainissement de la situation financière et du développement de l'économie nationale albanaise.

Des négociations sont maintenant engagées entre les deux gouvernements pour la fixation des modalités de l'accord.

BULGARIE

La population de la Bulgarie

Suivant une communication de la Direction de la Statistique, la population de la Bulgarie s'élevait, au début de 1931, à 5.944.000 habitants, dont 2.981 hommes.

Lors du recensement de 1927 la population de la Bulgarie s'élevait à 5.478.000 habitants.

Le Gouvernement et le Chômage

D'après des données du Ministère du commerce, de l'industrie et du travail, basées sur les estimations faites par les inspecteurs du travail, le nombre des chômeurs se montait à 35.940 au 1er janvier, 37.347 au 1er février et 29.884 au 1er mars 1931.

Les chômeurs saisonniers représentaient 84 pour cent du total au mois de janvier, 85 pour cent au mois de février et 81 pour cent au mois de mars. Les branches affectées par le chômage saisonnier sont : les carrières, la céramique, l'industrie du bâtiment et l'industrie du tabac. Cette dernière comptait à elle seule 26.908 chômeurs en janvier, 28.015 en février et 20.134 en mars 1931.

La crise économique qui sévit depuis la fin de 1929 a donc créé un problème de chômage sérieux, auquel le gouvernement voue une attention croissante

(Informations Sociales du B.I.T.)

L'activité de la Direction pour l'achat des céréales.

On se rappelle que pour venir au secours des producteurs lésés par la baisse considérable des prix dans les marchés universels, le Gouvernement avait institué une Direction spéciale, chargée de procéder à des achats directs auprès des producteurs. En vertu de cette mesure les paysans recevaient, pour le froment vendu par eux à l'État, 50 % de sa valeur en argent comptant et 50 % en bons spéciaux, et pour tous les autres produits 25 % au comptant et 75 % en bons, que le Trésor s'engageait à accepter en remboursement des impôts dus par les producteurs.

Depuis le commencement de son activité, en Janvier dernier, jusqu'à la mi-mai, le Gouvernement bulgare avait ainsi acheté aux cultivateurs du pays :

Céréales	Kilogrammes
Froment.....	120.000.00
Maïs.....	51.000.00
Seigle.....	24.000.00
Orge.....	17.000.00
Avoine.....	120.00
Millet.....	76.00
Total.....	212.196.00

L'État bulgare avait payé à cette date aux cultivateurs pour ces céréales plus de 605,9 millions de leva dont 288,4 millions de leva avaient été payés argent comptant et 317,5 millions de le leva en bons fiscaux.

Les céréales ainsi achetées par l'État ont été revendues en grande partie par lui pour l'exportation à destination de l'étranger.

Ces achats ont beaucoup contribué à relever le moral des cultivateurs. Ils ont en outre considérablement diminué le stock des céréales à vendre et qui, sans cette mesure, seraient restés dans les greniers des producteurs, ce qui aurait une influence néfaste sur le prix de la nouvelle récolte.

GRÈCE

La Société pour l'exportation des fruits frais.

Les statuts de la Société pour l'exportation de raisin et autres fruits frais ont été soumis au Ministère de l'Economie Nationale, aux fins d'approbation. La date du commencement des travaux de la Société a été fixée au 15 Juin,

avec la participation de la Banque Agricole, de la Banque Nationale, des Chemins de fer de l'Etat et de quelques autres organisations. Son capital a été fixé à 5 millions de drachmes et il sera couvert pour les 51% au moins par la Banque Agricole. Le ministre de Grèce à Vienne, qui a participé à la conférence, a recommandé tout particulièrement la fondation par la Société d'un bureau à Vienne qui surveillera la prise de livraison et la vente des fruits frais de Grèce, ainsi que leur transport éventuel vers les marchés de l'Allemagne. Les Sociétés privées qui seront fondées pour l'exportation des fruits devront avoir un capital d'au moins 3 millions de drachmes. Les exportateurs qui expédieront à l'étranger les meilleures qualités toucheront de l'Etat une prime d'une drachme par kilogramme.

La question de l'eau d'Athènes.

La question de l'eau, qui avait toujours préoccupé les athéniens et qui, depuis l'accroissement considérable de la population d'Athènes, était devenu angoissant, a été heureusement résolue par l'adduction des eaux du lac artificiel de Marathon.

Ce fut en 1925 qu'a été signée la convention confiant à la Société américaine Ulen les travaux d'adduction. Conduits suivant le projet établi par l'ingénieur M. Yénidounias, les travaux de construction du lac artificiel et du tunnel qui amène l'eau de la plaine de Marathon dans celle d'Athènes, viennent d'être achevés.

Le lac créé par un barrage sur le confluent de deux torrents, Charadros et Varnavas, peut être compté parmi les plus beaux ouvrages de ce genre dans l'Europe entière. Il est sans pareil dans l'Europe sud-orientale. Et, à certain point de vue, il est unique dans le monde, le barrage ayant toute sa façade construite en marbre pentélique. Les assises s'étagent en décroissant sur 283 mètres de longueur et 54 m. de hauteur au-dessus du lit du torrent—227 mètres au-dessus du niveau de la mer. La Société concessionnaire a placé au pied de ce mur une copie en marbre du Trésor des Athéniens à Delphes.

La mobilisation de la dette de l'Etat envers la Banque de Grèce

Un projet de loi a été déposé à la Chambre, par le Ministère des Finances, en vue de faciliter la Banque de Grèce dans l'augmentation de ses disponibilités.

Ce projet de loi accorde à la Banque de Grèce le droit de mobiliser une partie du total de la dette de l'Etat envers elle s'élevant, comme on

sait, à environ 3 milliards de drachmes. L'intérêt, la provision, etc. sur la dette en question demeurent tels qu'ils ont été fixés par les conventions initiales, (c. à d. le Protocole de Genève, etc.).

Cette mobilisation de la dette de l'Etat envers la Banque de Grèce s'effectuera par émission de bons du Trésor, de manière que la tranche mobilisée de la dette devienne négociable à l'étranger ou à l'intérieur. Ces bons seront à échéance de 3, 6, 9 et 12 mois au maximum, et ils seront renouvelables. La valeur minima de chacun de ces bons du Trésor sera de 50.000 drachmes. La responsabilité du remboursement de ces bons au prêteur éventuel, à échéance prévue, incombera à la Banque de Grèce et non pas à l'Etat.

Une autre disposition du projet de loi spécifie que les obligations de l'Etat vis-à-vis de la Banque de Grèce, en ce qui concerne le remboursement par annuités de la dette, restent sans changement.

L'élaboration de ce projet de loi a été précédée d'une entente entre la Banque de Grèce et la Banque des Règlements Internationaux (dont le siège est à Bâle) qui s'est offerte à octroyer des crédits à la Banque de Grèce contre les bons que l'Etat hellénique émettra en faveur de celle-ci. Ces crédits seront à brève échéance, mais renouvelables jusqu'à concurrence de toute somme que désirerait la Banque de Grèce.

La Banque de Grèce sera ainsi considérablement renforcée dans l'accomplissement de sa tâche, sans être grevée de dépenses additionnelles. D'après les mêmes informations la Banque de Grèce, n'utilisant qu'en partie seulement cet appui, ne mobilisera qu'une partie de la Dette de l'Etat envers elle, suivant ses besoins.

Les milieux compétents soulignent que ce nouveau renforcement de la Banque de Grèce constitue une garantie de plus pour la stabilisation monétaire hellénique.

Pour le développement des rapports économiques entre la Grèce et la Yougoslavie.

La Chambre de Commerce d'Athènes a inauguré le service spécial pour le développement des rapports économiques entre la Grèce et la Yougoslavie, en présence du Ministre, M. Christitch, du secrétaire général du Ministère de l'Economie Nationale et d'autres personnalités. Le Ministre de Yougoslavie fit ressortir dans son discours la nécessité de développer les échanges commerciaux entre les deux nations voisines.

nes. Il ajouta : Durant ma mission à Athènes, tous mes efforts tendront vers ce but.

La Foire de Salonique.

Le ministère de l'Économie Nationale vient de recevoir de Prague et de Budapest des lettres l'informant que la Tchécoslovaquie et la Hongrie participeront officiellement à la Foire Internationale de Salonique de septembre prochain. Ces deux pays feront construire chacun un pavillon spécial où seront exposés leurs produits nationaux.

Une lettre du sous-gouverneur de la Banque Nationale sur la stabilisation monétaire.

Le bruit ayant couru que le sous-gouverneur de la Banque Nationale aurait exprimé des opinions pessimistes sur l'avenir économique du pays et notamment sur la stabilité de la devise nationale, M. Korysis a adressé au Président du Conseil une longue lettre où il dément de la façon la plus formelle ces bruits tendancieux.

M. Korysis rappelle dans sa lettre qu'il a été un des ouvriers de la stabilisation monétaire et qu'aucun fait nouveau n'est intervenu pour ébranler chez lui la conviction initiale sur la sécurité de la stabilisation. Bien plus de nouveaux facteurs ont apparu et notamment :

- 1) La stabilité politique absolue du gouvernement.
- 2) L'équilibre du budget assuré.
- 3) L'exécution de travaux publics productifs, dont le rendement améliorera la balance économique du pays.
- 4) La baisse des prix des produits agricoles et industriels.
- 5) La fondation de la Banque des Règlements internationaux.

TURQUIE

Les négociations pour la Dette Ottomane.

Relativement aux négociations d'Angora pour le règlement de la Dette Ottomane, les journaux turcs affirment qu'il s'agit moins d'une rupture que d'un arrêt des pourparlers, pour un certain temps. Les nouvelles émanant des milieux étrangers avaient laissé entendre, lors de l'arrivée des représentants des porteurs, que ceux-ci n'étaient pas nantis de pouvoirs assez vastes pour mener les pourparlers jusqu'à un résultat concret. En effet, les représentants des créanciers ont pris connaissance des vues turques et exa-

miné les documents et dossiers à l'appui de ces vues.

L'«Akcham» écrit à ce sujet :

«Après avoir examiné notre situation économique et financière, les délégués des porteurs ont trouvé, à ce que l'on affirme, que le point de vue de notre gouvernement est fondé, en ce qui concerne l'impossibilité de payer.

»Nous leur avons proposé un accord sur deux bases : 1) Remise des versements pour quelques années; 2) Modification de l'accord de Paris.

«D'après la conviction qu'ils ont exprimée au cours des pourparlers et des entretiens privés, les représentants sont disposés à accéder à la première de nos propositions. C'est-à-dire qu'ils consentent à trouver une solution provisoire pour quelques années, à condition de ne pas toucher à l'accord de Paris. Or, notre gouvernement persiste dans sa volonté et sa décision d'aboutir à un accord permanent qui n'arrêterait pas le développement du pays, ni ne provoquerait de crise.

«C'est ainsi que l'on ne peut rien dire aujourd'hui sur le caractère ou la forme que prendront demain les pourparlers non pas rompus, mais interrompus. Les deux parties nourrissent l'espoir et le désir de s'entendre. C'est dans cette conviction que les représentants des porteurs sont partis pour leurs pays afin d'entrer en contact avec leurs mandants».

De son côté Seradjoglou Chukri bey, qui a mené les négociations au nom du gouvernement turc, a déclaré :

—Les négociations préliminaires sont terminées. Rien n'a été encore décidé au sujet de la date à laquelle commencera la seconde phase des pourparlers».

Exécution projetée de travaux publics.

Le gouvernement turc a élaboré un large programme de travaux publics pour le développement économique du pays. Ce programme comprend la construction ou l'agrandissement des ports de Mersine, Samsoun, Zungouldag et Trébizonde ainsi que la construction d'un aqueduc et d'un canal à Mersine, et d'un nouveau pont métallique sur la Corne d'Or. Une voie ferrée sera en outre construite entre Sivas et Erzerum.

On espère que le capital étranger participera à ces travaux.

Le budget de 1931.

Le budget pour 1931 a été soumis à la G.A.N. Les différences existant entre les divers chapitres

des dépenses de l'année dernière et ceux de cette année sont les suivantes :

Il y a une diminution de 1 million de livres turques dans le budget des affaires religieuses ; 4 millions dans celui des finances ; 6.200.000 de la Dette Publique ; 700.000 des douanes ; 600.000 des affaires étrangères ; 500.000 de l'hygiène ; 1.500.000 de l'instruction publique ; 6 millions des travaux publics ; 4 millions de l'économie nationale ; 8.500.000 de la défense nationale (terre) et 900.000 des fabriques militaires. Par contre, le budget du ministère de la défense nationale est augmenté de 2.500.000 pour la marine et de 700.000 pour l'air ; celui de la justice de 500.000 liv. turques.

Voici les chiffres des budgets des départements officiels, tels qu'ils ont été définitivement fixés par le conseil des ministres ;

G.A.N.	Ltg.	2.282.395
Président de la République..	>	321.475
Cour des comptes.....	>	694.567
Président du Conseil.....	>	897.825
Conseil d'État.....	>	195.976
Office des statistiques.....	>	45.208
Affaires religieuses.....	>	648.953
Ministère des finances.....	>	12.560.416
Dette publique	>	26.824.494
Douanes... ..	>	4.328 328
Cadastre.....	>	1.129.528
Ministère de l'Intérieur	>	4.135.619
P. T. T.....	>	5.250.154
Sûreté générale	>	4.241.464
Gendarmerie.....	>	8.997.268
Ministère Affaires étrangères.	>	3.157.291
> Hygiène.....	>	3.975.113
> Inst. publique	>	6.734.190
> Travaux publics	>	26.712.848
Economie Nationale	>	9.150.109
Défense Nationale terre.	>	46.757.494
> air	>	1.840.031
> marine	>	8.870.865
> fabriq. milit.	>	3.368.417
> cartographie	>	653.400
Total ... Ltq.		189.779.371

Le gouvernement demandera pour le mois de juin une avance de un mois sur le nouveau budget.

Agences de commerce à l'étranger.

Trois agences relevant de l'Office du commerce extérieur seront créées cette année à Constanza, au Pirée et à Alexandrie, avec mission de faire parvenir régulièrement à l'Office de commerce les renseignements qu'elles recueilleraient sur les produits de ces pays et de l'hinterland. Elles communiqueront par des rapports les études qu'elles entreprendront pour le développement du commerce turc avec ces pays.

YUGOSLAVIE

La population de la Yougoslavie.

Le service de la Statistique publie les résultats définitifs du recensement général effectué le 31 mars dernier. D'après ces résultats la population du Royaume yougoslave s'élève à 13.929.988 habitants, présentant une augmentation 1.945.077 habitants par rapport aux résultats du recensement de 1921. La région de Belgrade comprend 291.738 habitants, présentant une augmentation de 139.000 habitants en comparaison du recensement de 1921.

Le pourcentage d'augmentation de la population du Royaume est de 16,25 % ; la densité de la population par kilomètre carré est passée de 48,20 habitants en 1921 à 56,02 à la fin de mois de mars dernier.

Les résultats de la Foire Internationale de Ljubljana.

Les résultats de la XI^e Foire Internationale qui a eu lieu à Ljubljana, du 30 Mai au 8 Juin ont été très satisfaisants,

Le nombre d'exposants indigènes s'est élevé à 517 et celui d'exposants étrangers à 299.

Le nombre des visiteurs de la Foire a dépassé les 104.000.

La XII^e Grande Foire Internationale de Ljubljana aura lieu en 1932, pendant la première semaine du mois de juin. La prochaine manifestation de cette année de la direction de la Grande Foire de Ljubljana sera l'Exposition d'automne qui comprendra dans ses cadres une Exposition de Tourisme.

Le Féminisme dans les Balkans

GRÈCE

Mme Devret à Athènes.

Mme Camille Devret, Secrétaire Générale de la Ligue Internationale des femmes pour la paix et la liberté, de passage en Grèce, a fait à Athènes une conférence sur le désarmement, en présence d'un auditoire très nombreux.

Mme Devret a également donné, de concert avec Mme Théodoropoulo, une conférence à Salonique sur l'organisation et le but de la Ligue Internationale des femmes pour la paix.

TURQUIE

L'activité de l'union des femmes turques.

Le Conseil d'administration de l'Union des femmes s'est occupé des préparatifs pour la campagne d'initiation qui sera entreprise dans les villages environnant Stamboul. Plusieurs groupes de femmes, accompagnées d'un appareil de projections cinématographiques, montreront aux paysannes des films sanitaires, scientifiques et moraux. On restera trois à cinq jours dans chaque village. On exposera aux villageoises les idées de la République, de la Révolution et des droits politiques.

YUGOSLAVIE

La Conférence d'études sur la paix.

La Conférence d'études sur la paix, organisée par l'Alliance Internationale pour le suffrage et l'action civique et politique, s'est réunie à Belgrade, le 17 Mai.

Les travaux du congrès ont duré trois jours. Plusieurs discours ont été prononcés sur des problèmes sociaux intéressant les femmes. La discussion a porté notamment sur les questions ayant trait à la contribution du monde féminin à l'œuvre de la Société des Nations, et sur l'influence que peut exercer l'élément féminin dans la recherche des moyens de consolider la paix dans le monde et de remédier à la crise économique universelle.

Avant la clôture de ses travaux, le Congrès a adopté deux résolutions dont la première, exprimant la satisfaction de la Confédération Internationale des femmes pour la convocation de la

Conférence Internationale du Désarmement qui se tiendra en 1932 à Genève, formule le vœu que cette Conférence réponde au désir unanime des peuples et réalise une limitation importante des armements.

La limitation des forces combattantes de certains Etats, qui s'est accomplie en vertu du traité de Versailles, dit cette résolution, constitue un commencement dans le chapitre du désarmement; mais elle doit être étendue à tous les pays, de manière à devenir universelle. Rappelant ensuite que les Puissances ont inscrit l'obligation de réduire les armements dans le Pacte de la Société des Nations, la résolution conclut en disant que la non-réalisation d'une réduction sérieuse porterait atteinte aux traités de paix, occasionnerait de nouvelles ruines dans le monde. Les gouvernements, dit-elle enfin, ne peuvent que se conformer à la volonté des peuples si les femmes, qui en constituent l'élément le plus important, les obligent à le faire.

Le Congrès a décidé ensuite que des membres féminins feraient aussi partie des délégations qui participeront à la Conférence du Désarmement.

La seconde résolution, d'ordre économique, constatant que la crise économique actuelle a prouvé la faillite des vieilles méthodes de la concurrence commerciale et industrielle, déclare que la Confédération Internationale des femmes appuiera de toutes ses forces les efforts de la Société des Nations en vue de trouver un nouveau système de collaboration économique des peuples.

La prochaine session de la Confédération sera tenue l'année prochaine à Athènes.

La réunion féminine de Belgrade.

Le 20 Mai 1931, eut lieu à Belgrade, une réunion des associations féminines des Balkans, qui avait pour but d'étudier la meilleure façon de propager l'idée de la Conférence Balkanique, dont toutes les femmes balkaniques, sans exception, sont les apôtres ferventes. Quoiqu'il s'agit d'une simple réunion n'ayant rien d'officiel, elle a donné lieu à des manifestations si spontanées et si sincères de toute part qu'avant même d'aboutir aux résolutions mentionnées ci-dessous, toutes les femmes qui avaient pris part à cette réunion, ont formé la certitude inébranlable, qu'au point de vue féminin, au moins, il n'y aurait plus de question balkanique. Il n'y avait

pas, en réalité, dans cette réunion, de femmes des différents pays balkaniques, il n'y avait que des femmes, épouses ou mères, unies par la fraternité qui naît de la parenté intellectuelle, des conditions pareilles de vie, des mêmes efforts et des mêmes souffrances.

L'ordre du jour de cette réunion fut établi le 19 Mai 1931 par les associations féminines qui y prirent part, et en présence de MM. Diourdiévitch et Topalovitch qui leur souhaitèrent la bienvenue et suivirent leurs débats avec le plus grand intérêt.

L'ordre du jour comprenait :

« 1) Mme A. Théodoropoulo (Grèce) : Exposé sur la collaboration de femmes à la réalisation de la Confédération balkanique. 2) Est-il meilleur que les organisations féminines travaillent exclusivement suivant le programme à l'ordre du jour de la Conférence Balkanique, ou bien qu'elles organisent des actions particulières dans l'esprit de la Conférence des Balkans? 3) Propositions concrètes pour l'exécution des actions en commun.

La réunion eut lieu le lendemain, d'après ce programme, sous la présidence de Mme Stébi, présidente de l'alliance yougoslave; y prirent part les délégations suivantes :

1) Yougoslavie :

Mme Stébi, représentant l'alliance yougoslave.
 » Ațanoscovitch, » » »
 » Petkovitch, représent. le Conseil National.
 » Koconda-Vodvarka » » »
 » P. Sibal, représentant l'association des universités yougoslaves.

2) Bulgarie :

Mme Ludm. Michailoff, représentant des universitaires bulgares.
 » Dimitr. Ivanova, représ. l'alliance bulgare.
 » I. Bozveliva, » » »
 » V. Dimitrieff, » » »

3) Turquie :

Mme Senika Rauf, représentant l'alliance turque.
 » Naveddin Sadik, » » »

4) Roumanie :

Mme Kather. Cerkez, représ. le Conseil Roumain.

5) Grèce :

Mme A. Théodoropoulo, représ l'alliance Grecque.
 » A. Papadimitriou, » » »
 » C. Georgiadi, représentant le Conseil National Grecque.
 » M. Minetta Thanopoulo, représentant les universitaires grecques.
 » H. Karidi, représentant les universitaires Grecques.

Mmes A. Kalogéropoulo, C. Kalogéropoulo, C. Marinaki, représentants le lycée grecque et la

section nationale de la ligue pour la paix et la liberté.

Mme Théodoropoulo, qui avait pris part à la première Conférence balkanique, tenue à Athènes en 1930, a exposé avec netteté et précision les buts de la Conférence Balkanique, son mécanisme et l'importance de la collaboration féminine à la réalisation de ses buts. Ce dernier fait ayant été considéré par l'assemblée comme incontestable, il s'est posé la question de savoir de quelle manière cette collaboration serait le plus efficace.

La délégation grecque a soumis deux propositions à ce sujet, dont l'une prévoyait la coopération des femmes dans les groupes nationaux de la Conférence Balkanique, et l'autre la fondation d'une ligue interbalkanique de femmes ayant pour but l'avancement de l'œuvre de la Conférence Balkanique.

Après des débats assez longs, il a été jugé préférable que les femmes travaillent au sein même des groupes nationaux de la Conférence, ce qui leur permettrait de mieux approfondir ses buts et ses aspirations. Finalement, la première proposition grecque fut acceptée à l'unanimité, avec amendements, et les résolutions suivantes furent votées.

« Les représentants des associations féminines des Balkans s'étant réunies à Belgrade le 20 Mai 1931, ayant pris en considération que la paix et l'union des Etats des Balkans est une des conditions premières de la prospérité des peuples balkaniques, après échange de vues, décident ce qui suit :

1) Travailler dans les groupes nationaux de la Conférence Balkanique.

2) Emettent le vœu qu'on forme dans chaque groupe national de la Conférence Balkanique un comité de femmes : la manière dont ce comité sera constitué dans chaque pays dépend des femmes membres du groupe national de ce pays.

3) Emettent le vœu que les femmes soient représentées dans une large mesure dans les délégations nationales de la Conférence Balkanique.

Comme il a été exposé au commencement, à part les résolutions, dont l'exécution seule intéresse, le grand succès de cette réunion a consisté, pour la plus grande partie, dans le milieu bienveillant où elle a eu lieu, dans le rapprochement personnel des femmes balkaniques et dans la constatation de leur désir, vrai et profond, pour que la confédération des Balkans soit réalisée.

Il faut tout spécialement mentionner que cette petite réunion féminine, a donné lieu au rappro-

chement officiel des bulgares avec les yougoslaves, et que les femmes de ces deux pays ont bien montré par leurs faits et leurs paroles que rien ne les sépare. Il faut encore mentionner que l'Etat yougoslave, autant que toutes les organisations privées, ont fait de leur mieux pour offrir à leurs hôtes la plus sympathique hospitalité et que dans les réceptions organisées en l'honneur des déléguées, ces dernières purent, mieux que dans tous les congrès, cultiver l'amitié et l'estime mutuelles et prouver d'une façon incontestable la parfaite coïncidence de leurs aspirations.

Il ne faut pas, en plus, manquer de signaler que l'amabilité de sa Majesté la Reine Marie de Yougoslavie, qui a bien voulu recevoir les délégations dans une réception vraiment royale et montrer de cette aimable façon son intérêt pour la paix, la courtoisie de Mr. le Maire de Bel-

grade, qui les a réunies à un déjeuner, l'intérêt ardent de la presse, les diverses réceptions des organisations privées, les acteurs de l'Opéra qui ont bien voulu nous offrir une soirée des plus agréables, les expositions d'art et de broderies inaugurées en notre honneur ont contribué, dans une large mesure au succès de cette réunion.

Il ne reste qu'à souhaiter que la Conférence Balkanique, renforcée par l'aide que toutes les femmes des Balkans lui promettent de tout leur coeur, parvienne à ses buts le plus tôt possible pour le bonheur des Balkans et aussi, tout spécialement, pour le bonheur des femmes balkaniques qui, épouses ou mères, payent toujours plus cher l'impôt à l'inimitié des peuples, inimitié qui, du moins pour les Balkans, appartient déjà définitivement au passé.

Athènes

Marie Minetta Thanopoulo

Avocat

Arts & Lettres

ALBANIE

La Première Exposition des Beaux Arts.

La première exposition albanaise des beaux arts a été solennellement inaugurée à Tirana, le 26 Mai.

Organisée par l'association des amis des arts, cette exposition comprend 170 oeuvres de sculpture et de peinture de 17 artistes albanais.

BULGARIE

Les prix des auteurs dramatiques.

En vue d'encourager les auteurs dramatiques bulgares, le ministre de l'instruction publique distribue chaque année des prix pour les meilleures oeuvres dramatiques parues au cours de l'année. Une commission spéciale siégeant au ministère reçoit les pièces (imprimées ou manuscrites) et après lecture se prononce sur elles. La distribution des prix se fait sur la proposition de cette commission. Aucun prix n'est officiellement donné pour 1930. Cependant deux prix à titre d'encouragement, chacun d'une valeur de 5000 leva, ont été accordés aux écrivains Dimitre Babev, pour un poème dramatique intitulé «Secoula l'enfant» et Ilya Entchev pour le «Rayon printanier», drame.

Les peintres bulgares au salon annuel de Paris.

Un certain nombre d'artistes bulgares ont été admis cette année à participer au salon annuel de Paris. La presse d'art parisienne signale en termes très flatteurs, la participation des peintres bulgares à ce salon, dont le jury est connu pour la sévérité de son choix.

Une Histoire de la Bibliothèque Nationale de Sofia.

A l'occasion du 50ème anniversaire de la fondation de la Bibliothèque Nationale, M. Véliko Jordanov, Directeur de la Bibliothèque, en a écrit l'histoire dans un fort volume de plus de 300 pages, orné de nombreuses illustrations.

La Bibliothèque a été fondée, en 1879, par Pètré Vladimirovitch Alabine, alors gouverneur civil de Sofia, mais l'idée en a été lancée déjà en 1878 par M. K. Bobtinov, professeur à Sofia. D'autres, outre Alabine, ont accueilli, eux aussi, avec enthousiasme cette idée qui fut bientôt réalisée, grâce surtout à l'aide d'éminents intellectuels bulgares et russes qui se rendaient compte de l'importance nationale d'un tel établissement culturel. Cependant, par suite de conditions défavorables: manque avant tout d'un bâtiment spécial et de moyens suffisants, l'organisation de la Bibliothèque, fruit d'une initiative privée,

avance d'une façon lente et pénible. Le 5 juin, même année, c'est-à-dire trois mois seulement, après sa fondation, elle fut transformée, sur la décision du comité de la bibliothèque, en un établissement d'Etat, et G. Kirkov, Bulgare, ayant fait ses études en Russie, fut désigné, sur la proposition du professeur Marine Drinov qui, après Alabine a contribué le plus à l'organisation de la Bibliothèque, comme son directeur.

Kirkov n'épargna point ses efforts pour mettre ce nouvel établissement d'Etat sur une base solide. Il cherche d'abord à l'installer dans un bâtiment qui réponde à ses besoins, commande des livres à l'étranger, principalement en Russie, organise des quêtes à cet effet, déploie en un mot une fiévreuse activité qui ne tarde pas à porter ses fruits. Après Kirkov, on voit se succéder au poste de directeur de la Bibliothèque l'historien Constantin Jirecek qui l'occupe à deux reprises, la première fois en juin 1880, le poète P. R. Slaveïkov, Vassil D. Stoyanov, Dimitri Marinov, Raïtcho M. Karolev, Ilya Milarov. Jusque là, la Bibliothèque dut changer souvent de bâtiment, et ce n'est qu'en 1900, pendant qu'elle se trouvait sous la direction du Dr. A. Kozarov, que la Bibliothèque s'installe dans un bâtiment qui lui appartient.

«On peut dire, écrit M. Iordanov, que l'année 1900 fut une des plus heureuses pour la Bibliothèque Nationale, car celle-ci put enfin, après tant de changements, se voir installée sous son propre toit. A partir de ce moment, la Bibliothèque commença à s'organiser d'une façon plus rationnelle. Après le Dr. Kozarov, le poste de directeur est occupé successivement par D. Panaïotov, MM. Vladimir Chichmanov, Stoïan Zaïmov, le père Pentcho Slaveïkov, le Dr. Nicolas Bobtchev, A. Zlatanov, le Dr. M. Tikhov, St. Tchilinguirov, St. Staïmïrov, Bojan Anghélov. Ce dernier fut remplacé il y a quatre ans par M. V. Iordanov, le directeur actuel de la Bibliothèque.

Aujourd'hui, notre Bibliothèque Nationale possède une solide organisation, ses richesses en manuscrits et en livres ont augmenté considérablement. Elle publie régulièrement un bulletin et fait d'autres éditions.

«Deux tâches à réaliser, écrit M. Iordanov dans sa préface à cette Histoire, incombent à notre Bibliothèque Nationale : 1^o étude et classification scientifique de sa richesse littéraire en catalogues, bibliographies et statistiques, en sorte que cette richesse soit plus réellement utilisée et plus facilement accessible, et 2^o construction pour les besoins grandissants de la Bibliothèque

d'un nouveau bâtiment qui réponde à toutes les exigences modernes, car celui qu'elle possède actuellement est devenu trop petit et en outre, il n'offre pas une garantie suffisante quant à la sécurité de ses biens. Une construction nouvelle comportant toutes les commodités et toutes les installations modernes, permettra à la Bibliothèque Nationale de sortir de son état de stagnation car une fois les difficultés techniques surmontées, elle pourra prospérer et jouer le rôle d'une véritable Bibliothèque Nationale».

Une statistique de l'enseignement supérieur.

Suivant les données fournies par M. Lékarski, dans un article qu'il a publié dans le quotidien «Zora» de Sofia, l'Université de Sofia comptait, durant l'année académique 1929-1930, 3.333 étudiants et 1.329 étudiantes. Durant le premier semestre de l'année 1930-1931, ce nombre a augmenté de 399 étudiants.

Le nombre d'étudiants ayant obtenu leur licence de l'Université de Sofia, de 1920 à 1930, s'élève à 5.218, dont 4.210 étudiants et 1.008 étudiantes. Sur ce nombre, 2.919 ont terminé les cours de la Faculté de Droit, 748 ceux de la Faculté des Lettres, 702 ceux de la Faculté des Sciences, 382 ceux de la Faculté de Médecine, 321 ceux de la Faculté Agronomique et 41 ceux de la Faculté de théologie.

Le nombre d'étudiants bulgares à l'étranger s'élevait, en 1930-1931, à 2.500, dont 783 en France, 523 en Allemagne, 475 en Tchécoslovaquie, 280 en Autriche, 110 en Belgique, 109 en Italie, 47 en Suisse, etc.

Le nombre d'étudiants bulgares ayant obtenu des diplômes de Facultés étrangères, de 1920 à 1930, s'élève à 3.918, dont 1.249 médecins, 872 architectes, 182 dentistes, 176 chimistes, 155 commerçants, 153 agronomes, 146 juristes, etc.

GRÈCE

Un exposition des œuvres de Panos Aravantinos.

En mémoire de Panos Aravantinos, qui a terminé sa courte et brillante carrière comme directeur artistique de l'Opéra de Berlin, la Société des amis de l'Art a organisé une exposition retrospective de ses œuvres. Cette exposition qui comprend plus de 300 maquettes d'opéras et ballets modernes, a obtenu un très vif succès.

L'inauguration du Musée Byron à Newstead Abbey.

La maison paternelle de lord Byron, achetée par Sir Julius Kahn, avec tous les souvenirs du poète, a été offerte à la Municipalité de Nottingham, à la condition que la propriété serait transformée en Musée. La date de l'inauguration du Musée a été fixée au 16 Juillet, de manière à permettre à M. Vénizélos de présider personnellement à l'inauguration.

L'inauguration du Musée Benachi.

Le 22 avril a été signé le contrat par lequel les héritiers de Emmanuel Benachi ont cédé à l'Etat l'immeuble de la rue Kiphissia, avec toutes les collections artistiques, archéologiques et ethnologiques qu'il renferme. Le contrat de la donation prévoit l'organisation du nouveau Musée, qui sera administré par un Conseil présidé par M. A. Benachis.

Bien qu'il soit l'œuvre d'un effort privé, le Musée Benachi ne craindrait pas la comparaison avec tout autre Musée, au point de vue de la céramique, de l'art du tissage et des broderies.

Les étudiants anglais et l'idée Delphique.

Le dernier congrès des étudiants anglais a pris connaissance des vues de M. Angélos Sikélianos sur l'organisation de Fêtes Delphiques, dont les deux précédentes réalisations ont eu, on s'en souvient, un retentissement universel. Le congrès a décidé d'appuyer l'Idée Delphique.

L'application des lois sur les Ecoles étrangères.

Il ressort d'un rapport de l'Inspecteur des Ecoles libres que la loi récente sur les Ecoles étrangères a été entièrement appliquée à Volo, Cavalla, Alexandropole et Salonique. 2.300 élèves grecs qui, l'an dernier, fréquentaient les classes primaires d'écoles étrangères de Salonique, se sont inscrits cette année-ci aux écoles communales ou particulières de la ville.

Decès de Panos Tangopoulos.

Le poète Panos Tangopoulos est décédé en pleine activité littéraire. Il avait débuté en 1915. Une place à part lui revient de droit dans l'histoire de notre littérature, où il a contribué à introduire la langue vivante, au moyen surtout de l'illustre revue «Numa», fondée par Tangopoulos père et continuée par Tangopoulos fils, à travers des obstacles dont l'histoire est l'histoire même de notre littérature contemporaine.

Une nouvelle toile du Gréco à la Pinacothèque d'Athènes.

Au nom de la Pinacothèque d'Athènes, M. Z. Papantoniou s'est rendu acquéreur, à la vente de la collection Marcel von Nemer, d'un tableau de Doménico Théotocopoulos, l'illustre peintre crétois, connu sous le nom de El Gréco et représentant le «Concert des Anges».

Ce tableau, qui mesure un mètre environ de hauteur sur deux, est la partie supérieure d'une vaste composition dont la partie inférieure se trouve au musée du Prado en Espagne. Mais cette moitié forme à elle seule un tout complet.

Le tableau, vivement disputé aux enchères, a été adjugé à la Pinacothèque pour 275.000 marks, ce qui représente près de 6 millions de dracmes grecques. La somme sera acquittée par la caisse particulière de la Pinacothèque et en vertu d'une décision du conseil directeur qui est composé de MM. Papanastassiou Tsaldaris, Caphandaris et Diomidis.

L'inauguration du Musée Byzantin.

Le Musée Byzantin ins'allé dans le petit palais bâti en 1846 par la duchesse de Plaisance a été inauguré solennellement.

Installé par les soins de M. le Professeur Sotiriou ce Musée fournit une illustration complète de l'art et de la civilisations du Pays, depuis le 4^{me} jusqu'au 19^{me} siècle.

TURQUIE

Pour réduire le nombre des illettrés.

Afin de réduire le nombre des illettrés, le Gouvernement serait disposé à modifier la loi sur le service militaire, en faisant bénéficier ceux qui savent lire et écrire d'une réduction de six mois sur la durée réglementaire de leur service.

Les écoles étrangères.

Le règlement relatif à l'application de la nouvelle loi sur l'instruction élémentaire dans les écoles turques a été transmis à la direction de l'enseignement à Constantinople.

L'application de ce règlement commencera à partir du mois de septembre. Des dénonciations ont été soumises à la Direction de l'enseignement, suivant lesquelles certaines écoles étrangères ont commencé à inscrire dès à présent des élèves ressortissants turcs, car lorsque la loi sera entrée en vigueur, elles n'auront plus le droit d'accepter des élèves ressortissants turcs.

Une enquête a été ouverte sur ces dénonciations, et la Direction de l'enseignement a annoncé son intention d'engager des poursuites pénales contre les écoles étrangères qui inscrivent des élèves dès à présent.

YUGOSLAVIE

Pour une littérature balkanique.

L'article de notre collaborateur M. Bogdan Raditsa, publié dans notre cahier d'Avril, a fait l'objet de nombreux commentaires. Le poète yougoslave, M. Rode Drainats, en a commenté les principaux passages dans la «Pravda» de Belgrade et M. Vladimir Voujitch en a donné un long exposé dans la «Narodna Odbrana». M. Voujitch examine aussi la question et signale deux tendances de la littérature yougoslave contemporaine: l'une, qui s'oriente vers l'Occident et l'autre, qui reste attachée aux Balkans. La première serait représentée par les milieux littéraires de Zagreb et la deuxième par ceux de la

capitale, qui restent attachés à la tradition balkanique. En effet, la revue «Savremenik» de Zagreb, s'attaque à l'idée d'une littérature balkanique et réclame «l'occidentalisation» de nos écrivains.

Dans un de ses «Echos de Lettres» la «Bulgarie» critique aussi la thèse de notre collaborateur et promet de revenir plus tard sur cette question.

Mort de M. Joseph Marinkovic.

Le compositeur Joseph Marinkovitch est décédé à l'âge de 80 ans.

Joseph Marinkovic était né en 1851 à Vranjevo (Banat); après avoir terminé l'Ecole Normale Serbe de Sombor, il fit des études de musique à Prague, pour s'installer ensuite à Belgrade où il acquit bien vite une renommée croissante de compositeur. Dans ses œuvres, il poursuivit la tendance nationale de Cornélius Stan-kovic. Il est l'auteur de «Hej Trubacu» poésie de Kacanski qu'il mit en musique et qui devint un des chants patriotiques les plus populaires et les plus répandus dans notre pays.

Le Mouvement vers l'Union

La contribution de la Dotation Carnegie à l'œuvre de rapprochement Balkanique.

On annonce que le comité du Centre européen de la Dotation Carnegie a décidé, dans sa dernière réunion, de renforcer, par tous les moyens dont il dispose, le mouvement en faveur de l'union balkanique.

BULGARIE

La Réunion Agricole de Sofia.

La réunion Agricole de Sofia, prévue pour la fin Avril par l'organisation de la «Semaine Balkanique» et qui avait été ajournée, a eu lieu du 27 au 30 Mai.

Étaient présents:

Pour l'Albanie:

MM. Zia Fami et Frasnari, qui, pour cause de retard, n'ont pu assister qu'à la dernière séance.

Pour la Bulgarie:

M. Gr. Vassileff, ancien ministre de l'Agriculture.

M. Yanko Sakazoff, député, représentant le groupe

national Bulgare pour la Conférence Balkanique, dont il est le président.

M. le Prof. Y. Molloff, ancien ministre de l'Agriculture.

M. le Prof. Iv. Stransky, secrétaire général du Ministère de l'Agriculture.

M. le Prof. Dr. P. Bitcheff, ancien chef du service sanitaire vétérinaire de Bulgarie.

M. le Prof. Dr. G. Pavloff, chef du même service.

M. le Prof. G. S. Hlébaroff, directeur de la station expérimentale d'aviciculture à Sofia.

M. A. Tcheff, ancien ministre plénipotentiaire de Bulgarie.

M. Iv. Nikoloff, ingénieur agricole, administrateur de la Banque Agricole de Bulgarie.

M. St. Kolcheff, administrateur de la Banque Agricole de Bulgarie.

M. G. Protcheff, ingénieur agricole, directeur de la station expérimentale d'agriculture à Obrastzov Tchiflik, près de Roustchouk.

M. le Dr. S. P. Petkoff, représentant du Groupe National Bulgare pour la Conférence Balkanique.

Pour la Grèce:

M. Aristotélis Sidéris, ancien député, professeur d'Économie politique à l'École supérieure d'Agric-

culture d'Athènes, représentant la Chambre d'Agriculture d'Attique.

M. Jean Dimacopoulos, ingénieur agronome, professeur de l'École supérieure d'Agriculture d'Athènes, représentant cette école.

M. Alex. Baltadjis, représentant du bureau de protection des tabacs de Cavalla.

M. Vassili Ilanazis, agriculteur, représentant l'union des Coopératives de Xanthi.

M. Thomas Ilanazis, agriculteur, représentant la Chambre d'Agriculture de Salonique.

M. Ath. Tannoulas, agriculteur, représentant du Bureau de la Protection des tabacs de Salonique.

Pour la Roumanie :

M. Hrisico, attaché de presse à la Légation de Roumanie à Sofia.

Pour la Turquie :

Alli Riza bey, député, représentant le groupe national Turc pour la Conférence Balkanique.

Pour la Yougoslavie :

M. Kraichoumovitch, attaché de presse à la Légation de Yougoslavie à Sofia.

L'accueil réservé aux délégués Balkaniques, par les Autorités Bulgares et par le groupe national pour la Conférence, a été particulièrement chaleureux.

Les travaux ont été inaugurés, le 27 mai, dans la grande salle de l'Académie des Sciences, en présence d'un très grand nombre d'invités, du ministre des Affaires étrangères et des ministres des Etats Balkaniques, qui y assistaient en qualité d'observateurs.

Après un discours de M. Yanko Sokazoff, président du groupe national, qui a souhaité la bienvenue aux délégués, M. A. Bouroff, ministre des Affaires étrangères, a parlé du problème de l'organisation de la paix. C'est une tâche, a-t-il dit, qui exige un travail et des efforts continus et de longue haleine et qui doit embrasser tous les domaines de la vie. La Bulgarie qui est foncièrement pacifique et qui s'inspire de la volonté de faire régner la paix, ne peut que se réjouir de toutes ces manifestations qui tendent à préparer les bases et à raffermir cette grande œuvre. Elle est heureuse de pouvoir réunir dans sa capitale les représentants de la conférence agricole qui sera appelée à y apporter son tribut.

Un autre phénomène de la vie internationale actuelle c'est la crise économique actuelle qui a provoqué bien des nobles initiatives et a donné lieu à la manifestation de la solidarité internationale. On voit en effet cet esprit de solidarité, dont le plus énergique porteparole est sans doute M. Briand, s'instaurer de plus en plus et se substituer à l'esprit de rivalité et de compétition de

jadis. Si cet esprit anime les grandes nations, il doit à plus forte raison faire loi au sein des petits peuples, qui sans lui ne pourraient pas assurer leur prospérité.

Au nom du ministre de l'agriculture, M. Statchev, absent, M. Boris Petkov a pris la parole. Il a souligné le caractère international des problèmes scientifiques, qui comme tels peuvent jouer un grand rôle pour le rapprochement des peuples.

M. Grigor Vassilev, ancien ministre de l'agriculture et président de la conférence, a parlé de ce grand facteur qu'est l'agriculture dans les pays balkaniques où la majorité de la population est paysanne. De là l'importance d'une entente sur les problèmes agricoles entre ces pays. En ce qui concerne la Bulgarie, ses hommes de science aussi bien que ses hommes politiques, sont prêts à donner toute leur collaboration et toutes les facilités pour le succès de l'œuvre entreprise.

Le président a relevé la mauvaise réputation des Balkaniques devant les forums internationaux et a souligné la nécessité d'une entente que la communauté des intérêts ne peut que faciliter. Si l'on se met à travailler en commun, conclut-il, on réussira.

Au cours de la séance de l'après-midi du même jour la réunion a pris connaissance d'un rapport de M. Gabriel Proitcheff, sur la question des échanges scientifiques entre les Instituts balkaniques de recherches agronomiques. Ce rapport concluait par les propositions suivantes, pour l'établissement pratique d'une collaboration entre lesdits Instituts :

1) Échanges de semences - ce que nous pratiquons déjà avec les pays de l'Europe Occidentale.

2) Essais communs de nouvelles variétés d'engrais, de moyens de lutte contre les maladies et les ennemis de nos plantes cultivées.

3) Échange de littérature contenant des données sur les résultats des recherches agronomiques présentant un intérêt général pour les pays balkaniques.

4) Organisation de visites réciproques des instituts des recherches agronomiques des différents pays du Proche Orient; de réunions de leurs spécialistes, etc. Ces visites et ces assemblées nous fourniraient tous les avantages des contacts personnels et des échanges féconds d'idées aussi bien scientifiques que pratiques, se rapportant à notre profession.

Orientée dans cette voie, a conclu M. Proitcheff, je suis persuadé que l'activité de nos Instituts de recherches agronomiques sera plus

fructueuse pour l'agriculture nationale de chacun de nos pays, aussi bien que pour la prospérité générale de l'agriculture balkanique.

A la suite des points de vue exposés sur ce rapport par Ali Riza bey, M. Vassileff et M. A. Sidéris, les conclusions de M. Proïtcheff ont été adoptées à l'unanimité.

A la séance du 28 mai, lecture a été donnée d'un rapport de M. le prof. Bitcheff, sur la nécessité de conclure des conventions vétérinaires entre les Etats Balkaniques. Après un exposé détaillé de la situation actuelle et des mesures qui ont été préconisées au cours de la Conférence vétérinaire de Stamboul, le rapport suggère que des mesures communes soient prises entre les Etats Balkaniques afin de faciliter les formalités d'exportation et de transit et le placement de bétail et des produits de viande d'exportation, en abrogeant, tout au moins entre eux, les mesures qui ne présentaient aucune garantie pour la sauvegarde de la santé du bétail des pays importateurs.

Ce rapport a donné lieu à un long échange de vues qui aboutit, sur la proposition de M. Sidéris, à la motion dont nous reproduisons plus bas le texte.

La séance du 29 mai a été consacrée à la question du Crédit agricole, sur rapport de M. Ivan Nicoloff. Nous reproduisons en tête de ce cahier, le texte intégral de ce rapport particulièrement intéressant.

M. Sidéris, délégué grec, a fait ensuite un bref exposé historique du crédit agricole dans son pays. Il relève que les peuples balkaniques, qui sont restés en arrière, à cause des conditions dans lesquelles ils ont été appelés à se développer, ont dû songer avant tout à subvenir aux besoins les plus urgents de leurs Etats et de leurs populations. C'est pourquoi ils nécessitent plus que les autres Etats des crédits pour assurer leur développement normal. A ce moment où l'on soulève la question du crédit agricole international, il est opportun que les peuples balkaniques songent à leur organisation. M. Sidéris propose en conséquence qu'on revienne à cette question importante à la conférence de Stamboul en l'examinant en connexion avec l'institution internationale de crédit agricole. Il propose également de soulever à ladite conférence le problème de la collaboration entre les Etats balkaniques, en vue d'un meilleur placement de leurs produits.

Les propositions de M. Sidéris, combinées avec celles de M. Nicoloff, ont été formulées dans la résolution dont le texte est publié plus bas.

M. Vassileff, président de la réunion, a ensuite prononcé un discours de clôture, où il a exprimé la conviction que, malgré ses lacunes, cette conférence ne manquera pas d'être fructueuse. M. Vassileff a communiqué ensuite le programme des excursions organisées pour permettre aux délégués étrangers de voir de près l'organisation des établissements bulgares ayant pour but le développement de l'agriculture. Nous avons publié ce programme dans notre dernier cahier.

Résolutions prises par la Conférence des Pays Balcaniques à Sofia.

La Conférence des Pays Balkaniques—l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce et la Turquie—siégeant à Sofia le 27, 28 et 29 Mai 1931, après avoir pris connaissance de l'exposé de Mr. G. Proïtcheff sur la collaboration entre les instituts de recherches agronomiques dans les Balkans, de celui de Mr. le Prof. Bitcheff sur la nécessité de conclure des conventions vétérinaires entre les Etats Balkaniques et de celui de Mr. Iv. Nicoloff, Administrateur de la Banque Agricole de Bulgarie, sur le crédit agricole en Bulgarie, ainsi que des discussions qui en suivirent, a adopté en vue d'un commencement de collaboration entre les dits pays les résolutions suivantes :

I. Sur la question de la collaboration entre les instituts de recherches agronomiques :

1) L'échange de semences entre les instituts réciproques ;

2) La mise d'essais communs de variétés nouvelles d'engrais, de moyens de lutte contre les maladies et les ennemis de nos plantes cultivées ;

3) L'échange de littérature et de travaux sur l'agriculture des pays balkaniques, contenant des données sur les recherches agronomiques, sur les résultats positifs de ces travaux, etc., entre les instituts agronomiques des pays balkaniques, non seulement en vue de la collaboration intellectuelle de ces instituts, mais en vue aussi de faire la propagande, parmi les populations rurales des mêmes pays.

4) L'organisation de visites réciproques des instituts de recherches agronomiques des différents pays balkaniques, de réunions de leurs spécialistes, etc.

II. Sur la question de la nécessité de conclure des conventions vétérinaires entre les Etats Balkaniques la Conférence Agricole Balcanique après avoir entendu l'exposé de la Délégation Bulgare, section vétérinaire, et les discussions y relatives, en envisageant la nécessité, la grande portée et l'importance pour les Etats Balkaniques de l'unification de leurs législations sanitaires vétérinaires.

naires en leurs principes fondamentaux, émet le vœu, dans l'intérêt de tous les pays balkaniques, que la suivante Conférence Balkanique de Stamboul mette à l'ordre du jour la question de passer une convention balkanique sanitaire-vétérinaire et vétérinaire-commerciale, puisque les deux ont pour but la conservation du cheptel des pays balkaniques et la consolidation de la situation économique aux Balkans.

III. Sur la question du crédit agricole :

1) L'échange régulier des lois, des statuts, des bilans, des comptes-rendus entre les banques s'occupant du crédit agricole dans les pays représentés ;

2) L'échange de toute la littérature traitant les différentes questions de crédit agricole et en général les questions économiques financières et coopératives ;

3) De soutenir et défendre en commun les thèses de portée économique auprès des autres États d'Europe et d'Outre Mer ;

4) De mettre en relations plus étroites les instituts et facteurs économiques des pays ci-représentés—coopératives, commerçants, et —en vue d'élargir et faciliter les transactions commerciales entre les différents pays ;

5) De mettre à l'ordre du jour de la prochaine conférence des pays balkaniques, qui aura lieu à Stamboul, la question du crédit agricole dans sa généralité, en vue d'adopter une attitude commune vis à vis du nouvel institut de crédit agricole international, dont le statut a été approuvé par la commission financière auprès de la Société des Nations.

De mettre aussi à l'ordre du jour de la même conférence projetée, la question de la collaboration entre les divers facteurs et organisations économiques des dits pays — banques, coopératives, exportateurs, etc.—pour l'élaboration d'un projet de travail commun pour l'échange de produits agricoles.

ROUMANIE

Le nouveau Cabinet et l'Union Balkanique.

M. Papanastassiou ayant exprimé, par une dépêche adressée à M. Yorga, le vœu que le nouveau Gouvernement roumain prête son appui à l'œuvre de la Conférence Balkanique, le Président du Conseil roumain a répondu en ces termes :

« Votre souvenir amical m'a profondément touché et je vous assure de mes meilleures dispositions à l'égard de votre noble œuvre de fraternisation ».

BIBLIOGRAPHIE

Journaux et Revues.

Balkan Markt - Revue de langue allemande paraissant à Sofia. Mai 1931, Juin 1931.

Der Bund, quotidien de Berne. Nous y lisons à la date du 28 Mai, un article du prof. Kupfer sur l'Union Balkanique, dont il voit le principal obstacle dans la question des minorités.

Bulletin des Chambres Bulgares de Commerce et d'Industrie. Mai 1931.

Annuaire Statistique de la Grèce (1930).

Ce premier annuaire statistique de la Grèce vient de paraître, par le soin du service de la Statistique générale.

Des tableaux détaillés et des graphiques donnent toute information souhaitable 1) sur le sol et la population; 2) sur l'économie nationale et 3) sur le mouvement politique et social. Détail particulièrement intéressant pour les étrangers: texte et tableaux sont en deux langues, grec et français.

R. H. Markham - Meet Bulgaria. Ce livre de 390 pages apporte un enrichissement notable à la littérature consacrée à la Bulgarie. L'auteur qui a longtemps dirigé l'école américaine de Samokov, connaît parfaitement la langue, les mœurs, l'histoire et la vie des Bulgares. Son livre, richement illustré, écrit avec un amour sincère du pays et d'un style attrayant, mérite d'être lu par les amis de la Bulgarie.

« *Hamburger Nachrichten* » du 14 Juin donne un compte rendu circonstancié d'une conférence faite par M. le Dr. Dam. Kyriazi dans la salle de l'Université de Hamburg et organisée par la Section locale de la Ligue gréco-allemande. Après une courte introduction de M. le Prof. Ziebarth, président de la Ligue, M. Kyriazi a parlé de « Ambélakia » une ville industrielle grecque du 18^{me}. Le conférencier a d'abord présenté un tableau de l'histoire et de la civilisation grecque, pour exposer ensuite le développement de cette curieuse cité de 6.000 habitants qui, en plein 18^{me} siècle, dans l'illustre vallée de Tempée, a su s'organiser en une collectivité industrielle, dont les relations s'étendirent dans toute l'Europe.

Le Prof. Dam. Kyriazi a obtenu un vif succès.

La Rivista di Letterature Slave, publiée dans son dernier cahier un essai de caractéristique générale de la littérature bulgare, signé, par M. Enrico Damiani, maître des Conférences à la Faculté des lettres de Rome.

En parlant de la littérature bulgare depuis le Père Païssy, pendant toute la période de la renaissance nationale, l'auteur la caractérise comme une littérature éducative et populaire alors que celle qui la précédait revêtait un caractère ecclésiastique.

La nouvelle littérature bulgare prenant contact avec les lettres étrangères change d'aspect et de caractère. L'influence étrangère se fait sentir à travers l'œuvre des meilleurs poètes bulgares tels que Vazov, Pentcho Slaveïkov, Iavorov, Délijanov, Liliev, Cyrille Hristov. Préoccupée de tentatives nationales et patriotiques la litté-

rature bulgare demeure étrangère à la formule «l'art pour l'art». C'est le réalisme qui y prédomine. Néanmoins, peu à peu, d'autres courants, comme le symbolisme, l'expressionnisme, pénètrent dans la littérature bulgare en la fertilisant. Et nous voyons que tous les genres littéraires y marquent une certaine évolution sans qu'ils donnent tous des résultats égaux. Le conte et le lyrisme sont aujourd'hui le plus en vogue tandis que le genre dramatique a moins de succès. On signale dans le domaine des belles-lettres et de la poésie lyrique de vrais chefs-d'œuvre dont certains sont dignes d'être comparés aux chefs-d'œuvre des littératures d'une existence séculaire : tels la plupart des nouvelles de Vazov («Le Père Iotzo regarde...», «Une Bulgare», Pavlé Fertiga etc.), la plupart des poèmes de Pentcho Slaveïcov (son «Michel-Ange», sa «Chançon sanglante»), les idylles de Petko Todorov, la poésie lyrique de Iavorov et de Débélianov, les contes d'Elline Péline, Jordan Iokov, Anghel Karaliychev.

La satire a, elle aussi, deux grands représentants : Aléko Constantinov, dans la prose, qui a créé le type de Baï Gagno, le «Tartarin» bulgare, et Stoyan Mikhaïlovsky, dans la poésie.

La critique et l'histoire littéraire sont représentées par éminents deux hommes : K. Kreustev et Boyan Pénev.

Dans le domaine du roman travaillent nombre d'écrivains qui s'affirment comme des talents vigoureux. Au théâtre, après les essais de Drounev, Voïnïkov, Vazov, Petko Todorov, Strachimirov, représentant de la vieille génération, on constate l'effort d'auteurs dramatiques comme R. Stoyanov, St. Kostov, Jordan Iokov, D. Chichmanov et, enfin, dans la littérature enfantine, les noms de Dora Gabé, Eline-Péline, Bagriana, Stoubel, Karalychev sont les plus connus.

Généralement, ce qu'on constate dans la littérature bulgare moderne c'est l'intensité de la production et l'effort des écrivains bulgares de compenser ce que la nation a perdu au cours de ces tristes siècles de joug qui avaient retardé son évolution spirituelle.

Balkana Konkordo. Organe des espérantistes Balkaniques. Sofia. Avril 1931. Mai 1931.

J Siziini. Revue bi-mensuelle. Athènes 19 Mai 1931- 14 Juin 1931.

Annuaire du Commerce Yougoslave : édition de l'Office du Commerce Extérieur près du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en langues française, allemande et anglaise.

L'Annuaire contient toutes les adresses des grandes entreprises industrielles, des importantes maisons d'exportation et d'importation ainsi que des autres entreprises industrielles auxiliaires dans le Royaume de Yougoslavie et cela non seulement d'après les branches économiques particulières mais aussi d'après les articles particuliers de la production, d'importation et d'exportation. L'Annuaire contient aussi un indicateur alphabétique des différents articles.

Le prix est de frs. sv. 20. Ce montant doit être adressé à l'Office du Commerce Extérieur, Nje-pseva 5, Beograd (Yougoslavie).

Notre Revue est en vente :

A ATHENES :

Librairie Elefthéroudakis

Place de la Constitution

Librairie Kauffmann

Rue du Stade 28
(dans le passage)

Librairie Vaphiadis

Rue du Stade N° 30

Librairie Depastas

Rue Voucourestiou N° 2

A TIRANA

Librairie Lumo Skendo

A SOFIA

Librairie Française

6 Boulevard Tzar Osvoboditel

A BELGRAD

Librairie française

Rue du Prince Michel 19/22

A STAMBOUL

La Grande Librairie Mondiale

Beyoglu 469

AU CAIRE

Librairie Avatis-Feggula

A ALEXANDRIE

Librairie Sp. Grivas

Boulevard Saad Zaghloul 11

A BUCAREST

Librairie Alcalay

Calea Victoriei

Libraria Pavel Suru

Calea Victoriei